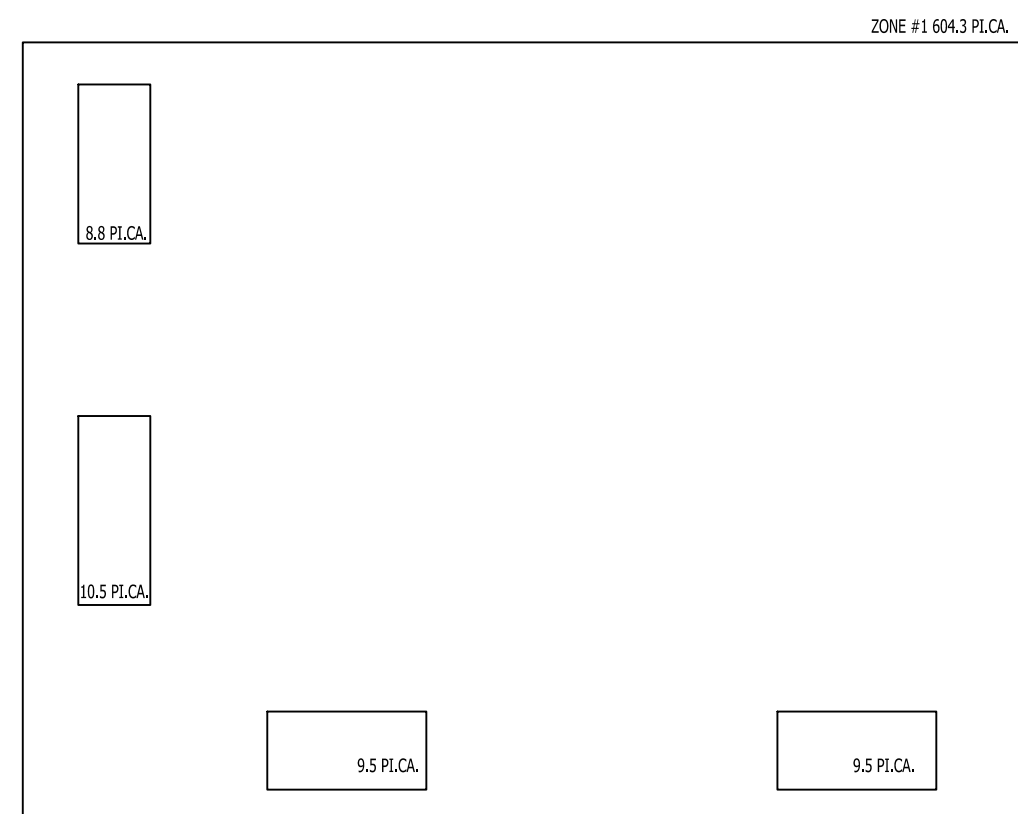


NOTE GÉNÉRALE:

- AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
- DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
- SI LE PLAN EST SCÉLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI PRIORITÉS SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
- TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.



ÉLÉVATION DROITE *RAYONNEMENT*
ECH. 3/16" = 1'0"

N/A

ÉLÉVATION PRINCIPALE *RAYONNEMENT*
ECH. 3/16" = 1'0"

ÉLÉVATION FAÇADE	
CALCUL DE LA SURFACE TOTAL (A)	
0.00	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE OUVERTURE (B)	
0.00	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE NET (A-B)	
0.00	Pf2

ÉLÉVATION PRINCIPALE *RAYONNEMENT*

ÉLÉVATION DROITE	
CALCUL DE LA SURFACE TOTAL (A)	
604.30	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE OUVERTURE (B)	
38.30	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE NET (A-B)	
566.00	Pf2

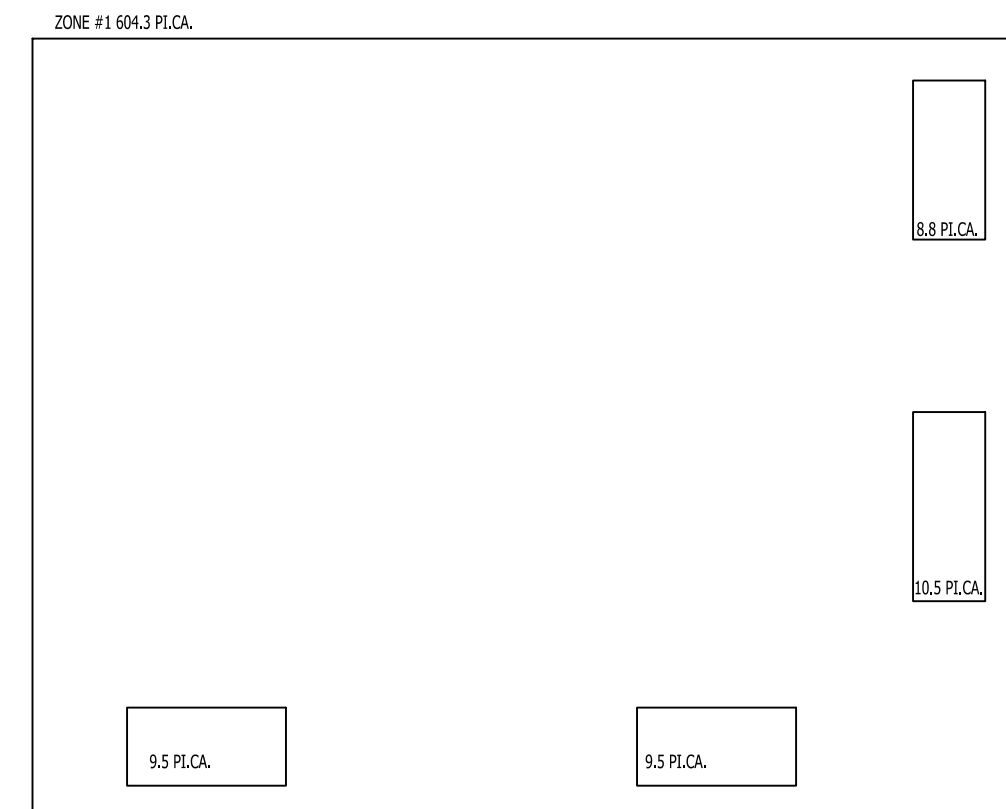
ÉLÉVATION DROITE *RAYONNEMENT*

ÉLÉVATION ARRIÈRE	
CALCUL DE LA SURFACE TOTAL (A)	
0.00	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE OUVERTURE (B)	
0.00	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE NET (A-B)	
0.00	Pf2

ÉLÉVATION ARRIÈRE *RAYONNEMENT*

ÉLÉVATION GAUCHE	
CALCUL DE LA SURFACE TOTAL (A)	
604.30	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE OUVERTURE (B)	
38.30	Pf2
CALCUL DE LA SURFACE NET (A-B)	
566.00	Pf2

ÉLÉVATION GAUCHE *RAYONNEMENT*



ÉLÉVATION GAUCHE *RAYONNEMENT*
ECH. 3/16" = 1'0"

N/A

ÉLÉVATION ARRIÈRE *RAYONNEMENT*
ECH. 3/16" = 1'0"

ÉLÉVATION	DISTANCE LIMITATIVE RÉEL	DISTANCE LIMITATIVE CALCUL REF. TAB.9.10.15.4	POURCENTAGE	
			AUTORISÉ	PROPOSÉ
AVANT	17.66m	16.0m	100.00%	####
ARRIÈRE	24.87m	25m	100.00%	####
GAUCHE	5.51m	4.0m	18.00%	6.34%
DROITE	5.51m	4.0m	18.00%	6.34%

ÉLÉVATION SOMMAIRE *RAYONNEMENT*



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
LOT: À VENIR

MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")

NIVEAU : * RAYONNEMENT *

VERIFICATEUR: ...
DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
EMAIL: marc@design3dice.com

ÉCHELLE : 1/4" = 1'0"
NO. DOSSIER: 15-0598
DATE: 2023/06/16

A01 / A08

NOTE GÉNÉRALE:

1- LES COTES ONT PRIORITÉ SUR LE DESSIN.
2- L'ENTREPRENEUR DEVRA, AVANT DE DEBUTER LES TRAVAUX, VÉRIFIER TOUTES LES MESURES, COTES, NIVEAUX, DIMENSIONS, DÉTAILS ET SPÉCIFICATIONS AFIN D'EN CONSTATER L'EXACTITUDE. TOUTES ANOMALIES, ERREURS OU OMISSIONS DEVRA ÊTRE SIGNALÉES À L'ARCHITECTE.

3- TOUTE DISCORDANCE ENTRE LES PLANS D'ARCHITECTURE, DE STRUCTURE ET LES CONDITIONS EXISTANTES DEVRA ÊTRE COMMUNIQUÉE À L'ARCHITECTE AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX.

4- POUR LE POSITIONNEMENT, DIMENSIONS DES FERMES ET POUTRELLES AINSI QUE L'ASSEMBLAGE DES ÉLÉMENTS DE STRUCTURE SE RÉFÉRER À L'INGÉNIEUR DU FABRICANT.

5- L'ENTREPRENEUR EST RESPONSABLE DE LA CONSERVATION DES BORNES ET REPÈRES ET DE L'IMPLANTATION EXACTE DU OU DES BÂTIMENTS CONFORMÉMENT AUX RÉGLEMENTS MUNICIPAUX EN VIGEUR. IL DOIT FAIRE VÉRIFIER ET APPROUVER L'IMPLANTATION PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES EN LA MATIÈRE AVANT DE COMMENCER À CONSTRUIRE. IL DEVRA VÉRIFIER LA CAPACITÉ PORTANTE DES SOLS LORS DE L'EXCAVATION.

6- LA CONSTRUCTION DEVRA ÊTRE EXÉCUTÉE SELON LES RÈGLES DE L'ART ET EN CONFORMITÉ AVEC LES CODES DE CONSTRUCTION FÉDÉRAUX, PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX APPLICABLES SELON LE SITE.

7- TOUTES LES DIMENSIONS EXTÉRIEURES SONT DONNÉES À PARTIR DE LA FONDATION SAUF SI AUTREMENT INDIQUÉ.

8- LES FERMES ET POUTRELLES DEVRONT ÊTRE CONÇUES ET PRÉFABRIQUÉES PAR UNE FIRMES SPÉCIALISÉE ET ÊTRE VÉRIFIÉES PAR UN INGÉNIEUR RECONNU O.I.Q.U OU DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE

8- TOUTES LES CLOISONS SONT DU TYPE 1 SAUF INDICATION CONTRAIRE

9- LES MURS PORTEURS ET COLONNES SONT À TITRE INDICATIF SEULEMENT, SE RÉFÉRER AU PLAN DE L'INGÉNIEUR OU FABRICANT POUR EMPLACEMENT REQUIS. TOUS LES ÉLÉMENTS PORTEUR DOIVENT ÊTRE ENTIÈREMENT PROTÉGÉS POUR OBTENIR UNE RÉSISTANCE AU FEU DE MIN. 1H. TOUT EN ASSURANT LA CONTINUITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU SI REQUIS À PARTIR DU PLANCHER JUSQU'AU CONTREPLAQUÉ DU PLANCHER OU DU TOIT AU-DESSUS LE CAS ÉCHÉANT. POUR TOUTE COLONNE NON DISSIMULÉE COMPLÈTEMENT À L'INTÉRIEUR D'UN MUR RÉSISTANT AU FEU OU D'UN MUR EXTÉRIEUR, PRÉVOIR RECOUVRIR LA COLONNE D'UN GYPSE 5/8" TYPE X

10- LES TRAVAUX RELATIFS À LA STRUCTURE, LA MÉCANIQUE, L'ÉLECTRICITÉ, LE CHAUFFAGE ET LA CLIMATISATION DEVRONT ÊTRE VÉRIFIÉS ET APPROUVÉS PAR UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'O.I.Q.U OU DE L'AUTORITÉ COMPÉTENTE EN LA MATIÈRE. L'ARCHITECTE / TECHNOLOGUE N'ASSUME AUCUNE RESPONSABILITÉ QUANT À CES TRAVAUX.

11- LA MECANIQUE DU BÂTIMENT DEVRA ÊTRE EFFECTUÉE PAR UN ENTREPRENEUR SPÉCIALISÉ.

12- LE SYSTÈME COMPLET DE DRAINAGE DES FONDATIONS (MURS ET DALLE SUR SOL) DOIT SE FAIRE SELON LES RECOMMANDATIONS DE L'ÉTUDE GÉOTECHNIQUE PRODUITE LORS DES ÉTUDES DE SOL.

13- LES DIMENSIONS DES SEMELLES DEVRONT ÊTRE DÉTERMINÉES EN FONCTION D'UNE ÉTUDE DE SOL D'UNE FIRMES SPÉCIALISÉE

14- L'ENTREPRENEUR DEVRA VALIDER ET DEVRA POSITIONNER LES SEMELLES DES FONDATIONS EN FONCTION DU RAPPORT DES ANALYSES DU SOL, SELON LE NIVEAU DE GEL INDIQUÉ, DU TYPE DE SOL ET DE LA RÉGION.

15- L'ARCHITECTURE / TECHNOLOGUE DE LIBRE DE TOUTES RESPONSABILITÉS SUR LES CALCULS DE STRUCTURES AINSI QUE L'ARMATURE.

16- POUR L'ENVELOPPE DU BÂTIMENT, RESPECTER LA LOI SUR L'ECONOMIE DE L'ENERGIE, LRQ CHAP. E-1.1

17- TOUTES LES CLOISONS ENTOURANT LES ESCALIERS D'ISSUE DOIVENT SE POURSUIVRE DANS LES ENTRE-PLAFONDS À CHAQUE ÉTAGE ET DANS L'ENTRE-PLAFOND DU TOIT POUR ASSURER LA CONTINUITÉ ET L'INTEGRITÉ DES SÉPARATIONS COUPE-FEU (SCF) AVEC LA RÉSISTANCE AU FEU REQUISE SCÉLLER À LA BASE ET AU HAUT DES CLOISONS AVEC UN SCÉLLANT IGNIFUGE RESPECTANT LA RÉSISTANCE AU FEU DE LA CLOISON.

18- TOUTES LES CLOISONS ENTOURANT LES Puits MÉCANIQUES DOIVENT SE POURSUIVRE DANS L'ENTRE-PLAFOND DE CHAQUE ÉTAGE ET DU TOIT POUR ASSURER LA CONTINUITÉ ET L'INTEGRITÉ DE LA SÉPARATION COUPE-FEU (SCF) AVEC LA RÉSISTANCE AU FEU REQUISE. SCÉLLER À LA BASE ET AU HAUT DE LA CLOISON AVEC UN SCÉLLANT IGNIFUGE RESPECTANT LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DE LA CLOISON.

19- PRÉVOIR CONTREPLAQUÉ 5/8" ET 3/4" POUR CONTREVENTEMENT VOIS ING. POUR EMPLACEMENT DANS LES MURS INTÉRIEURS, INSTALLER LE CONTREPLAQUÉ 3/4" AU LIEU DES FOURRURES DE BOIS VOIR ING.

20- DANS LES SALLES DE BAIN, S'ASSURER DE RESPECTER L'INTEGRITÉ ET LA CONTINUITÉ DE LA COMPOSITION DES CLOISONS NÉCESSITANT UNE RÉSISTANCE AU FEU À PARTIR DU PLANCHER JUSQU'AU PLANCHER AU-DESSUS, INSTALLER UN SOUFFLAGE EN 2"x4" OU 2"x6" (VOIR PLAN) AVANT L'INSTALLATION DU GYPSE HYDROFUGE, D'UN PANNEAU DE BÉTON ET/OU UN APPAREIL PRÉFABRIQUE SELON LE CAS.

21- PRÉVOIR UN GYPSE HYDROFOGE DANS LES SALLES DE BAIN.

21- LE GYPSE DES CLOISONS D'ESCALIER DOIT ÊTRE CONTINU DERRIÈRE LES LIMONS POUR ASSURER L'INTÉGRITÉ DE LA SÉPARATION COUPE-FEU.

22- TOUTES LES PORTES INSTALLÉES DANS UNE SÉPARATION COUPE-FEU AVEC OU SANS RÉSISTANCE AU FEU DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉ À LA FUMÉE

25- POUR L'EMPLACEMENT ET L'ESPACEMENT DES MONTANTS DE BOIS DES MURS PORTEURS VOIR ING. OU FABRICANT

26- PRÉVOIR UNE BANDE D'ÉTAFOAM CONTINUE SOUS TOUTE LISSE INSTALLÉE SUR DU BÉTON.

27- TOUT PERÇEMENT DANS UNE CLOISON SÉPARATION COUPE-FEU DOIT ÊTRE SCÉLLÉ AVEC UN SCÉLLANT IGNIFUGE RESPECTANT LE DEGRÉ DE RÉSISTANCE AU FEU DE LA SÉPARATION COUPE-FEU.

28- ÉCHANGEUR D'AIR VOIR MÉCANIQUE.

29- UN (1) VENTILATEUR MÉCANIQUE PAR SALLE DE BAIN (VOIR MÉCANIQUE)

30- GARDE-CORPS: - EXTÉRIEUR 42" MIN. - INTÉRIEUR 42" MIN. - BARROTINS/BALUSTRE À 4 1/2" C/C MAX.

31- L'OUVERTURE DES FENÊTRES DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE AVEC LE FOURNISSEUR EN FONCTION DU MODÈLE CHOISI. (CNB 2015) C.N.B. 9.7.1.5: HAUTEUR DES APPUIS DE FENÊTRE OUVRANTRES AU DESSUS DES PLANCHERS OU DU SOL: LORSQUE L'APPUI DE LA FENÊTRE EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER FINI OU QUE LE NIVEAU DU PLANCHER FINI SOUS LA FENÊTRE EST À PLUS DE 24" AU DESSUS D'UN AUTRE

31- L'OUVERTURE DES FENÊTRES DEVRA ÊTRE VÉRIFIÉE AVEC LE FOURNISSEUR EN FONCTION DU MODÈLE CHOISI. (CNB 2015) C.N.B. 9.7.1.5: HAUTEUR DES APPUIS DE FENÊTRE OUVRANTRES AU DESSUS DES PLANCHERS OU DU SOL: LORSQUE L'APPUI DE LA FENÊTRE EST SITUÉ À MOINS DE 36" DU PLANCHER FINI OU QUE LE NIVEAU DU PLANCHER FINI SOUS LA FENÊTRE EST À PLUS DE 24" AU DESSUS D'UN AUTRE

32- VENTILATION: SOFFITE D'ALLUMINIUM PERFORÉ SOUS LES CORNICHEES 1/300 TOTAL ET VATILATEURS DE TOIT.
33- PRÉVOIR LE DRAINAGE DU TERRAIN DE L'ARRIÈRE VERS L'AVANT AVEC UNE PENTE MINIMUM DE 1.5%.
34- CLASSEMENT DES USAGES TABLEAU 9.10.2.1. FAISANT PARTIE INTÉGRANTE DU PARAGRAPHE 9.10.2.1.) GROUPE DIVISION DESCRIPTION DES USAGES PRINCIPAUX(1) C — HABITATIONS D — ÉTABLISSEMENTS D'AFFAIRES E — ÉTABLISSEMENTS COMMERCIAUX F-2 ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À RISQUES MOYENS F-3 ÉTABLISSEMENTS INDUSTRIELS À RISQUES FAIBLES (N'INCLUT PAS LES GARAGES DE STATIONNEMENT DESSERVANT DES LOGEMENTS INDIVIDUELS)

35- LES PISCINES EXTÉRIEURES DOIVENT CONFORME AUX RÉFÉRENCES LA PISCINE DOIT CONFORME À - RÉGIE DU BÂTIMENT DU QUÉBEC (GOUV.QC.CA)

36 - LE TOIT PLAT DOIT ÊTRE CONFORME AUX RÉFÉRENCES DE CODE 9.14.6.

37- LE PÉRIMÈTRE DES FONDATIONS DOIT ÊTRE MINIMUM 4-6" SAUF INDICATION CONTRAIRE (S.I.C.) DANS LA PÉNÉTRATION DANS LE SOL.

38 -ÉVACUATION DES EAUX PLUVIALES POUR DRAIN PERFORÉ MIN. 4"

39- PRISE EXTÉRIEUR POUR VÉHICULE L'ÉLECTRIQUE VOIR CODE ÉLECTRIQUE

RÉFÉRENCE CNB 2015:

ESCALIER:

- 1. MAINS COURANTES CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE CODE CI-DESSOUS. A-9.8.7.2, A-9.8.7.3.2), A-9.8.7.4 CONCEPTION ET FIXATION 9.8.7.7
2. ESCALIERS INTÉRIEURS CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE CODE CI-DESSOUS. FIGURE 9.8. -2, 9.8.9.1, 9.8.4.1, 9.8.4.2.
3. LES GARDE-CORPS 9.8.8. DOIVENT ÊTRE CONFORMES AUX RÉFÉRENCES DE CODE CI-DESSOUS. 9.8.8.3 1) 2) 3) 4) 5)
4. L'ESCALIER EN CROCHET/HÉLICODAL À L'EXTÉRIEUR NE DOIT PAS ÊTRE UTILISÉ COMME CHEMIN DE SORTIE MAIS COMME HAUT D'ACCÈS SECONDAIRE.
5. LES ESCALIERS EN COLONNE SONT INTERDITS COMME SEUL CHEMIN DE SORTIE POUR UN ÉTAGE COMPLET. MAIS ILS SONT AUTORISÉS POUR CERTAINES MEZZANINES DE DIMENSIONS RESTREINTES. UN ESCALIER EN CROCHET DOIT AVOIR UNE LARGEUR CLAIRES D'AU MOINS 860 MM, QUAND ADJACENT AUX MURS ET AU MOINS 760MM, DANS LES AUTRES CAS.
6. IL DOIT AVOIR DES BANDES DE ROULEMENT ÉGALES D'AU MOINS 225 MM, QUAND MESURE À 500 MM DE L'EXTREMITÉ ÉTROITE.
7. IL EST INTERDIT DE FAIRE TOURNER LES ESCALIERS ENTRE DEUX ÉTAGES SAUF SI CELUI-CI EST SÉPARÉ PAR UN PALIER.

9.8.2.1 - LARGEUR

- 1) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 2), LES ESCALIERS D'ISSUE EXIGÉS ET LES ESCALIERS COMMUNS QUI DESSERVENT DES HABITATIONS DOIVENT AVOIR UNE LARGEUR D'AU MOINS 900 MM.
2) LES ESCALIERS D'ISSUE DESSERVANT UN SEUL LOGEMENT DOIVENT AVOIR UNE LARGEUR D'AU MOINS 860 MM.
3) LES ESCALIERS D'ISSUE EXIGÉS ET LES ESCALIERS COMMUNS QUI DESSERVENT DES BÂTIMENTS AUTRES QUE DES HABITATIONS DOIVENT AVOIR UNE LARGEUR CORRESPONDANT À AU MOINS LA PLUS GRANDE DES VALEURS SUIVANTES : A) 900 MM; OU B) 8 MM PAR PERSONNE, SUR LA BASE DES LIMITES RELATIVES AU NOMBRE DE PERSONNES PRÉVUES AU TABLEAU 9.1.17.1.
4) AU MOINS UN ESCALIER ENTRE DEUX NIVEAUX SUCCESSIFS D'UN LOGEMENT ET LES ESCALIERS EXTÉRIEURS DESSERVANT UN SEUL LOGEMENT, SAUF LES ESCALIERS D'ISSUE EXIGÉS, DOIVENT AVOIR UNE LARGEUR D'AU MOINS 860 MM.

9.8.2.2 - ÉCHAPPÉE

- 1) L'ÉCHAPPÉE DOIT ÊTRE MESURÉE À LA VERTICALE AU-DESSUS DE LA LARGEUR DE PASSAGE DE L'ESCALIER, À PARTIR D'UNE TANGENTE AU NEZ DES MARCHES ET DES PALIERS JUSQU'À L'ÉLÉMENT LE PLUS BAS SITUÉ AU-DESSUS (VOIR LA NOTE A-3.4.3.4.)
2) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 3), L'ÉCHAPPÉE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 2050 MM.
3) L'ÉCHAPPÉE POUR UN ESCALIER DESSERVANT UN SEUL LOGEMENT DOIT ÊTRE D'AU MOINS 1950 MM.

SECTION TERRASSE:

-LE CODE NATIONAL DU BÂTIMENT - CANADA ÉTABLIT LES PRINCIPES DIRECTEURS POUR LA CONSTRUCTION DE BÂTIMENTS ET DE STRUCTURES VARIÉES, Y COMPRIS LES TERRASSES. TOUTEFOIS, CES NORMES VARIENT EN FONCTION DES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION LOCAL EN VIGUEUR DANS UNE PROVINCE OU UNE MUNICIPALITÉ DONNÉE. PAR EXEMPLE, DANS LE CAS D'UNE TERRASSE, LA HAUTEUR DE CELLE-CI PAR RAPPORT AU SOL DÉTERMINE LES EXIGENCES EN CE QUI CONCERNE LA HAUTEUR DU GARDE-CORPS :
-SI LA TERRASSE EST SITUÉE À UNE HAUTEUR INFÉRIEURE À 24", LE GARDE-CORPS EST OPTIONNEL (UTILISÉ COMME ÉLÉMENT DÉCORATIF).
-SI LA TERRASSE EST SITUÉE À UNE HAUTEUR COMPRISE ENTRE 24" ET 5' 10", LE GARDE-CORPS DOIT AVOIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE 36". LA DISTANCE ENTRE LES POTEAUX NE DOIT PAS DÉPASSER 96".
-SI LA TERRASSE EST SITUÉE À UNE HAUTEUR SUPÉRIEURE À 5' 10", LE GARDE-CORPS DOIT AVOIR UNE HAUTEUR MINIMALE DE 42". LA DISTANCE ENTRE LES POTEAUX NE DOIT PAS DÉPASSER 80"
-NOTER QUE LA DISTANCE MAXIMALE ENTRE LES BARREAUX ET SOUS LA TRAVERSE INFÉRIEURE EST DE 4"
-POUR UN ESCALIER, LES MARCHES DOIVENT MESURER AU MOINS 9 1/2" DE LONGUEUR ET LES CONTRE-MARCHES NE DOIVENT PAS FAIRE PLUS DE 8" DE HAUTEUR. TOUJOURS VÉRIFIER LES EXIGENCES DU CODE DE CONSTRUCTION LOCAL EN VIGUEUR AVANT DE DÉMARRER UN TEL PROJET DE CONSTRUCTION.

SÉPARATION: RÉSISTANCE AU FEU :

- PLANCHERS
-ENTRE RDC (C) ET SOUS-SOL (F3) : SCF 2H (ART. 3.2.1.2)
-ENTRE ÉTAGES (C) ET (C) : SCF 1H (ART. 3.2.2.45, 3.3.1.1 ET 3.3.4.2)
MURS ET ARCS PORTEURS :
-SOUS-SOL : 1.5H
-RDC ET ÉTAGES : 1H
SOUS-SOL (STATIONNEMENTS) :
-ENTRE STATIONNEMENTS ET PIÈCES : SCF 1.5H (ART. 3.3.5.6)
-LOCAL CONCIERGERIE : SCF 0H (ART. 3.3.1.21.3))
-SALLE À DÉCHETS : SCF 2H (ART. 3.6.3.3.9))
-SALLE RECYCLAGE : SCF 1H (ART. 3.6.2.5)
-ASCENSEUR : SCF 1.5H (ART. 3.5.3.1 ET 3.3.5.6)
-ESCALIERS : SCF 1.5H (3.4.4.1.1) ET 3.3.5.6))

9.10.9.16 - SÉPARATION DES GARAGES DE STATIONNEMENT

1) SOUS RÉSERVE DES PARAGRAPHES 2) ET 3), UN GARAGE DE STATIONNEMENT DOIT ÊTRE ISOLÉ DES AUTRES USAGES PAR UNE SÉPARATION COUPE-FEU D'AU MOINS 1.5 H.
2) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 3), SI UN GARAGE DE STATIONNEMENT PEUT CONTENIR AU PLUS 5 VÉHICULES, IL DOIT ÊTRE ISOLÉ DES PARTIES DE BÂTIMENT AYANT UN AUTRE USAGE PAR UNE SÉPARATION COUPE-FEU D'AU MOINS 1 H.
3) LORSQU'UN GARAGE DE STATIONNEMENT DESSERT UNIQUEMENT LE LOGEMENT AUQUEL IL EST INCORPORÉ OU CONTIGU, IL FAIT PARTIE INTÉGRANTE DU LOGEMENT ET LA SÉPARATION COUPE-FEU EXIGÉE AU PARAGRAPHE 2) ENTRE LE GARAGE ET LE LOGEMENT N'EST PAS OBLIGATOIRE.
4) SOUS RÉSERVE DU PARAGRAPHE 5), UN GARAGE DE STATIONNEMENT INCORPORÉ OU CONTIGU À UN BÂTIMENT D'HABITATION :
a) DOIT COMPORTER UN SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR CONFORME À LA SOUS-SECTION 9.25.3., INSTALLÉ ENTRE LE GARAGE ET LE RESTE DU BÂTIMENT, QUI FORME UNE BARRIÈRE EFFICACE CONTRE LES VAPEURS DE CARBURANT ET LES GAZ DÉCHAPPEMENT; ET
b) CHAQUE PORTE SITUÉE ENTRE LE GARAGE ET LE RESTE DU BÂTIMENT DOIT ÊTRE CONFORME À L'ARTICLE 9.10.13.15. (VOIR L'ANNEXE A.)
5) LORSQUE DES MATÉRIAUX EN MEMBRANE SONT UTILISÉS POUR ASSURER L'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR DU SYSTÈME D'ÉTANCHÉITÉ À L'AIR, TOUS LES JOINTS DOIVENT ÊTRE ÉTANCHÉISÉS ET SOUTIENS.

LES AVERTISSEURS DE FUMÉE SUR LES PLANS CONFORMÉMENT À L'ART. 9.10.19.3. DU CNB 2015
COMBLE OU VIDE SOUS TOIT CECI DOIT ÊTRE CONFORME À L'ART. 9.19.2.1. DU CNB 2015
VENTILATEUR DANS LA SALLE DE BAIN , ART. 9.32.3.7.4) DU CNB 2015

PLOMBERIE: 2.4.3.7. FOSSE DE RETENUE

1) UNE FOSSE DE RETENUE DOIT ÊTRE FAITE D'UNE SEULE PIÈCE, ÉTANCHE ET LISSE À L'INTÉRIEUR. ELLE DOIT AVOIR UNE LONGUEUR D'AU MOINS 600 MM ET UNE LARGEUR MINIMALE DE 450 MM, LA LONGUEUR ÉTANT PRISE DANS LE SENS DE SON TUYAU DE VIDANGE. UNE FOSSE DE RETENUE CIRCULAIRE DOIT AVOIR AU MOINS 600 MM DE DIAMÈTRE.

9) UNE FOSSE DE RETENUE DOIT ÊTRE MUNIE D'UN TUYAU DE VIDANGE DE 3 PO DE DIAMÈTRE POUR UNE SURFACE À DRAINER D'AU PLUS 370 M2. (3982 PL.CA.) POUR UN TUYAU DE VIDANGE DE PLUS DE 3 PO DE DIAMÈTRE, LA SUPERFICIE DRAINÉE PEUT ÊTRE AUGMENTÉE DE 280 M2 PAR POUCE SUPPLÉMENTAIRE.

CHEMINÉE:

9.21.4.4 - HAUTEUR DU CONDUIT DE FUMÉE
1) LE CONDUIT DE FUMÉE D'UNE CHEMINÉE DOIT SE PROLONGER :
a) D'AU MOINS 900 MM AU-DESSUS DU PLUS HAUT POINT DE JONCTION ENTRE LE TOIT ET LA CHEMINÉE;
b) D'AU MOINS 600 MM AU-DESSUS DE LA STRUCTURE OU DE LA SURFACE DE TOIT LA PLUS ÉLEVÉE SE TROUVANT DANS UN RAYON DE 3 M (9'-10 1/8") DE LA CHEMINÉE

MUR

RÉFÉRENCE DU CODE 9.22
FOYER À FEU OUVERT CLASSIQUE EN MAÇONNERIE RÉFÉRENCE FIGURE 9.22.1 MUR INTÉRIEUR 9.22.7
A) DEGAGEMENT D'AU MOINS 50 MM (2 PO) ENTRE UNE OSSATURE COMBUSTIBLE D'UN MUR INTÉRIEUR ET LE FOND ET LES COTES D'UN AVALOIR.
B) DEGAGEMENT D'AU MOINS 100 MM (4 PO) ENTRE UNE OSSATURE COMBUSTIBLE D'UN MUR INTÉRIEUR ET LE FOND ET LES COTES D'UN FOYER À FEU OUVERT
C) DEGAGEMENT D'AU MOINS 50 MM (2 PO) ENTRE UNE OSSATURE COMBUSTIBLE D'UN MUR INTÉRIEUR ET LE FOND ET LES COTES D'UN AVALOIR
D) DEGAGEMENT D'AU MOINS 100 MM (4 PO) ENTRE UNE OSSATURE COMBUSTIBLE D'UN MUR INTÉRIEUR ET LE FOND ET LES COTES D'UN FOYER À FEU OUVERT
E) DEGAGEMENT D'AU MOINS 25 MM (1 PO) ENTRE UNE OSSATURE COMBUSTIBLE D'UN MUR EXTÉRIEUR ET LE FOND ET LES COTES D'UN AVALOIR

ÉVACUATION DES CHAMBRES:

9.9.1.10

ÉCLAIRAGE:

9.9.12.2 - ÉCLAIRAGE DES SORTIES
9.9.12.3 - ÉCLAIRAGE DE SECOURS

TABLEAU DES INDICES D'ISOLEMENT ACOUSTIQUE ET DES DEGRÉS DE RÉSISTANCE AU FEU:

TAB. 9.10.3.1 -B DIVISION "B" PAGE 9-392

FENÊTRE:

9.8.8.1 5) CONFORME ASTM F2090

FAÇADE DE RAYONNEMENT

TABLEAU 9.10.5.4

ETUDE DU CODE:

Table with 2 main sections: 0- CLASSIFICATION DU CODE UTILISÉ and 1- CLASSIFICATION DU BÂTIMENT SELON LES USAGES (ART. 3.2.2.). Includes columns for SUPERFICIE, HAUTEUR DE BÂTIMENT, NOMBRE DE RUE, CLASSIFICATION (N (USAGE)), TYPE DE CONSTRUCTION, ARTICLES 3.2.2., and BÂTIMENT PROTÉGÉ PAR GICLÉUR.

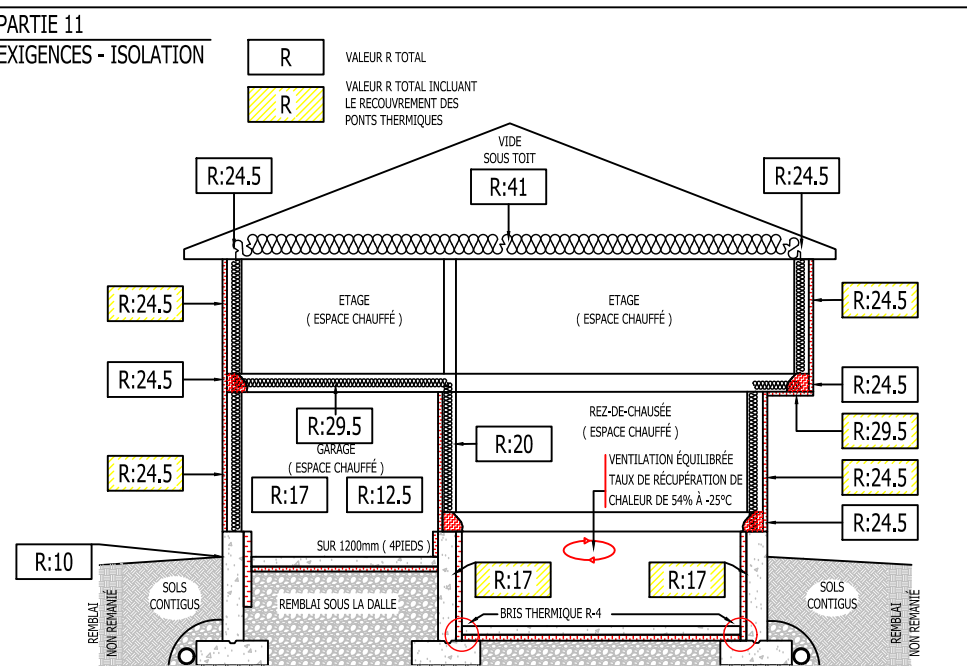
Table with 2 main sections: 2- RÉSISTANCE AU FEU DES ÉLÉMENTS DE CONSTRUCTION and 3- RÉSISTANCE AU FEU DES ISSUES, ACCÈS À L'ISSUE ET AUTRES PIÈCES. Includes columns for ÉLÉMENT, RÉSISTANCE AU FEU DE LA SÉPARATION COUPE-FEU, ARTICLE, RÉSISTANCE AU FEU DES PORTES ET AUTRES DISPOSITIFS D'OBSTRUCTION, and ARTICLE.

TABLEAU 9.10.5.4: FAÇADE DE RAYONNEMENT

Table with 14 columns: SURFACE TOTALE MAXIMAL RAYONNEMENT PL.CA., SURFACE TOTALE MAXIMAL RAYONNEMENT T m2, and 12 columns for distance intervals from (<)1.2 to 25.0. Rows include values for 322, 430, 538, 1076, and (+) 1076 m².

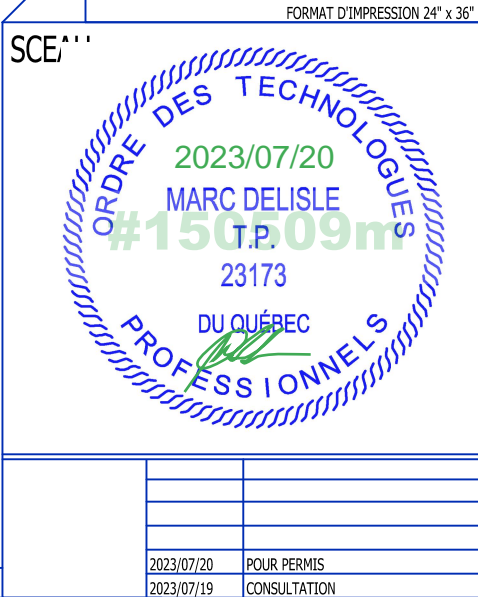
RÉSULTAT:

Table with 5 columns: ÉLÉVATION, DISTANCE LIMITATIVE RÉEL, DISTANCE LIMITATIVE CALCUL REF: TAB.9.10.15.4, POURCENTAGE, and two columns for AUTHORIZED and PROPOSED status. Rows include AVANT, ARRIÈRE, GAUCHE, and DROITE.

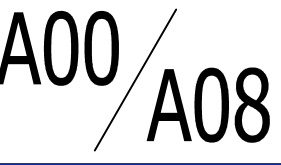


NOTE GÉNÉRALE:

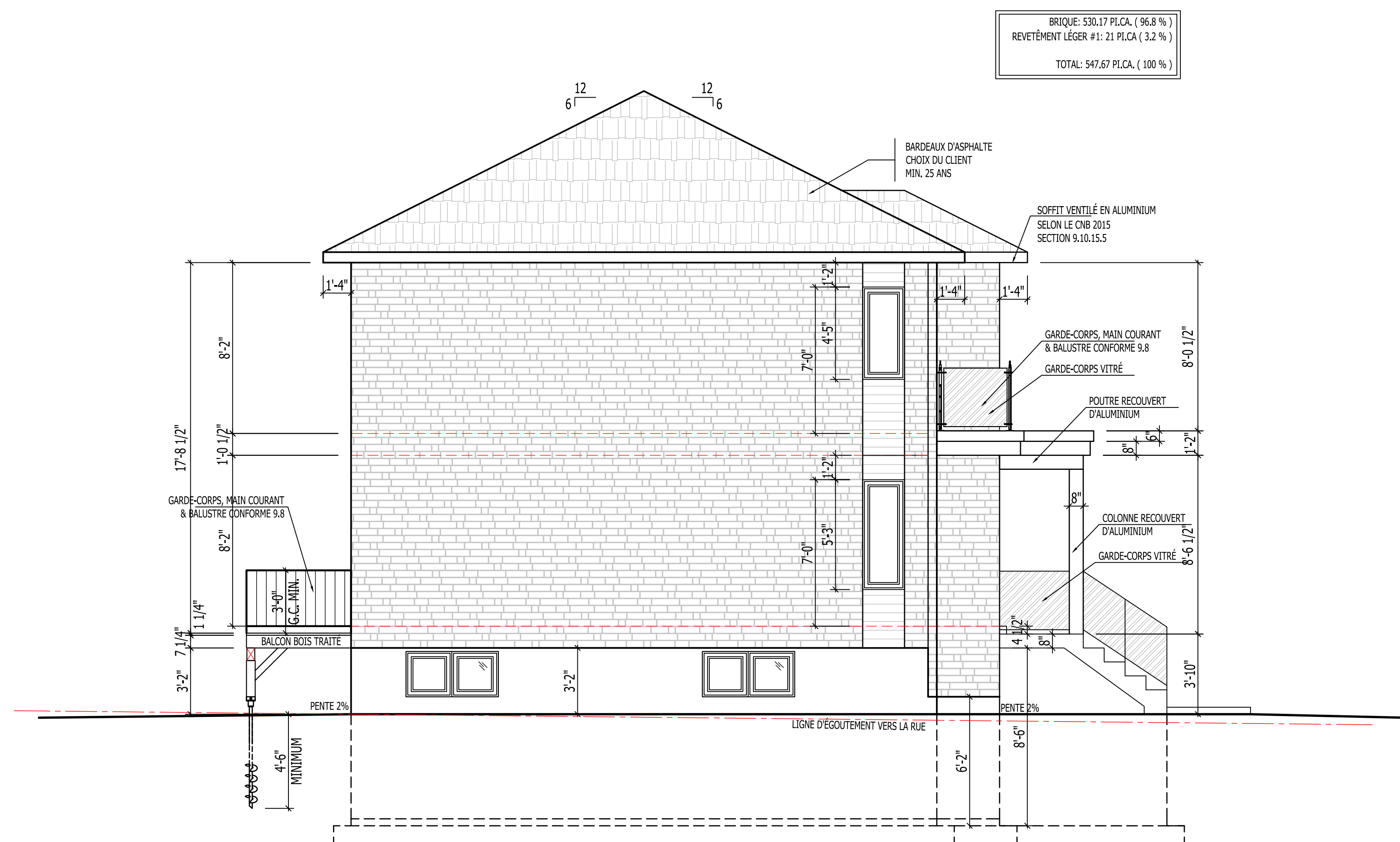
- 1. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
2. LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVRONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
3. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVITER DE DÉGRADER LES NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
4. L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
5. DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET
6. SI LE PLAN EST SCÉLLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL CELUI-CI PRIORITÉS SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
7. TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO.2 ET MEILLEUR.



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
LOT: À VENIR
MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
NIVEAU :
NOTE GÉNÉRALE
VÉRIFICATEUR: ...
DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
ÉCHELLE: 1/4" = 10'
NO. DOSSIER: 1549098 DATE: 2023/06/16



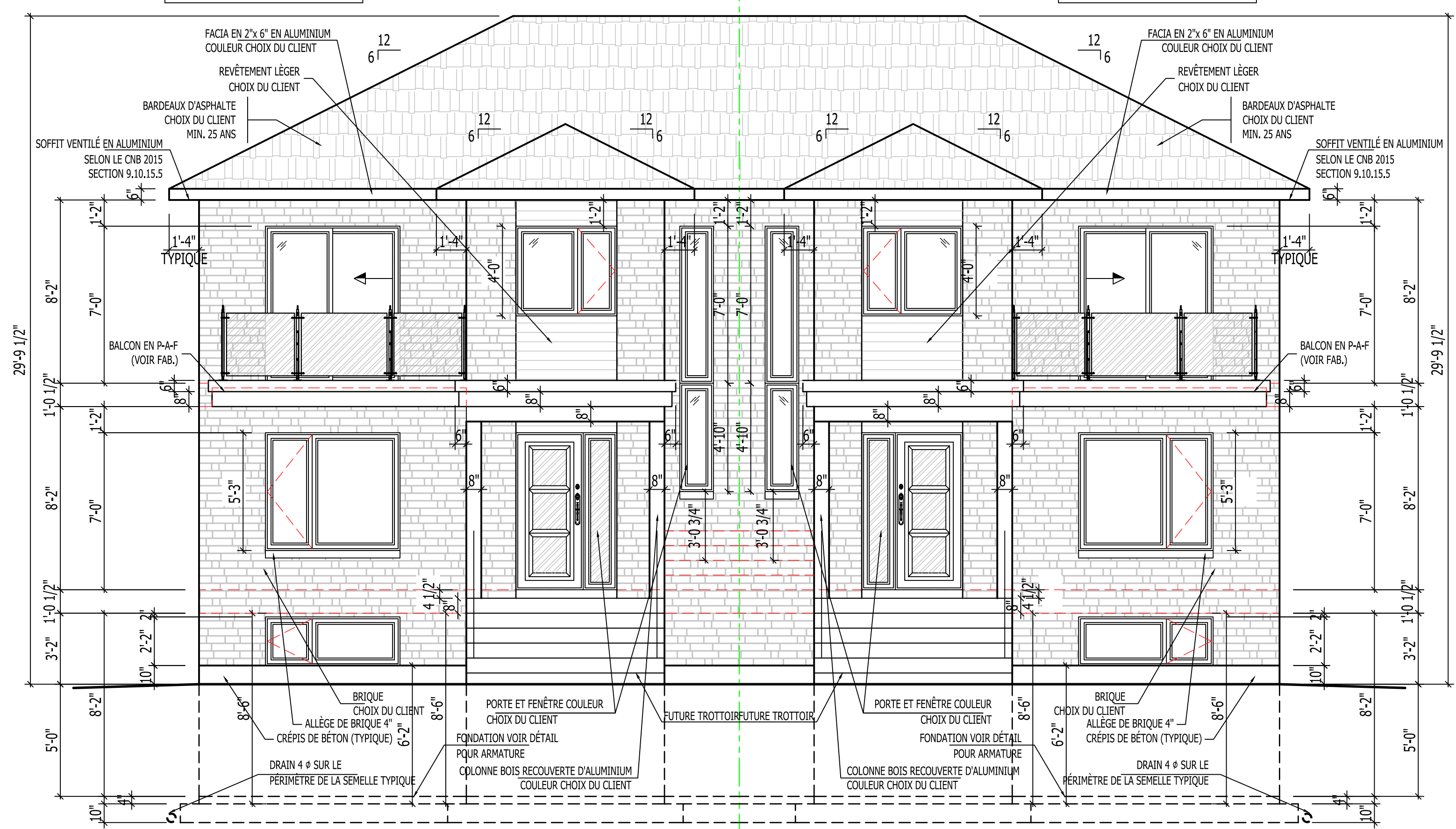
- NOTE GÉNÉRALE:
- AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
 - LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVRONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
 - AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
 - L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
 - DESIGN 3D ICE AU-DESSUS DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
 - SI LE PLAN EST SCÉLLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI A PRIORITÉ SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
 - TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.



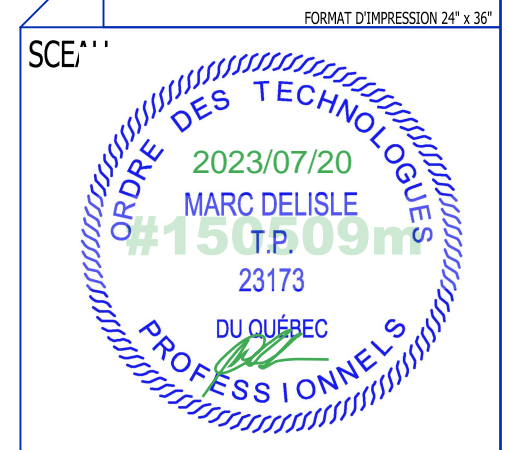
ÉLEVATION GAUCHE
ECH. 1/4" = 1'0"

BRIQUE: 248.68 PL.CA. (92 %)
REVÊTEMENT LÉGER #1: 21 PL.CA. (8 %)
TOTAL: 269.68 PL.CA. (100 %)

BRIQUE: 248.68 PL.CA. (92 %)
REVÊTEMENT LÉGER #1: 21 PL.CA. (8 %)
TOTAL: 269.68 PL.CA. (100 %)



ÉLEVATION PRINCIPALE
ECH. 1/4" = 1'0"



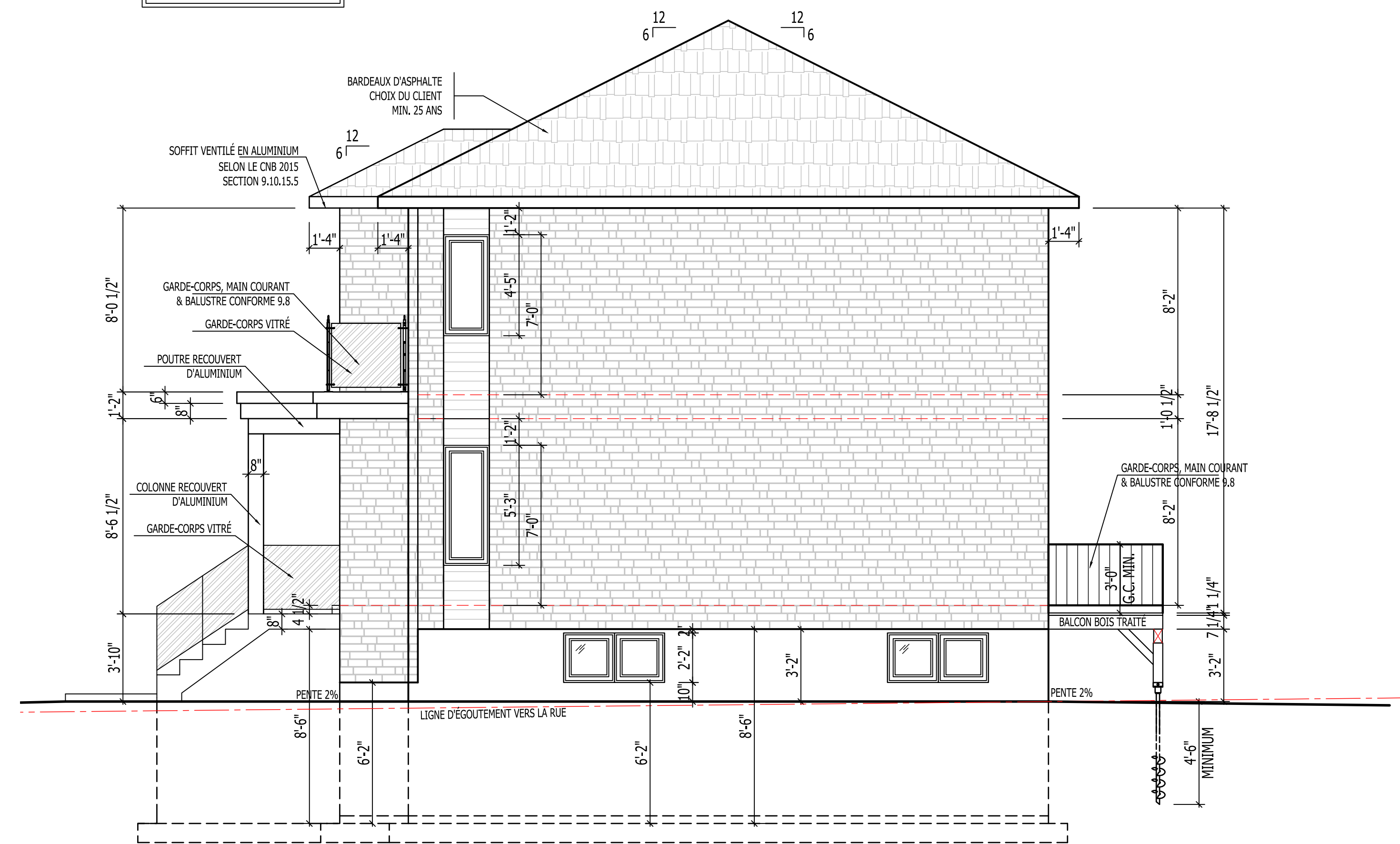
CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
 ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
 VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
 LOT: À VENIR
 MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
 NIVEAU : ÉLEVATION

VERIFICATEUR: ...
 DÉSSINÉ PAR: MARC DELISLE
 EMAIL: marc@design3d.com
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'0"
 NO. DOSSIER: 15-0598408 DATE: 2023/06/16

A01 / A08

- AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVRONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS EN ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
- DESIGN 3D ICE AU-DEHORS DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
- SI LE PLAN EST SCÉLLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI A PRIORITÉ SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
- TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.

BRIQUE: 530.17 PL.CA. (96.8 %)
REVÊTEMENT LÉGER #1: 21 PL.CA. (3.2 %)
TOTAL: 547.67 PL.CA. (100 %)



ÉLÉVATION DROITE
ECH. 1/4" = 1'0"

BRIQUE: 303.45 PL.CA. (90.0 %)
REVÊTEMENT LÉGER #1: 21 PL.CA. (10.0 %)
TOTAL: 339.2 PL.CA. (100 %)



ÉLÉVATION ARRIÈRE
ECH. 1/4" = 1'0"



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHÉLIEU
LOT: À VENIR

MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
NIVEAU :

ÉLÉVATION

VERIFICATEUR: ...
DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
EMAIL: marc@design3dice.com
ÉCHELLE: 1/4" = 1'0"
NO. DOSSIER: 15-0598
DATE: 2023/06/16

A02 / A08

- AUCUNE DIMENSION NE DEVIRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
- DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET
- SI LE PLAN EST SCÉLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI PRIORITISE SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
- TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO.2 ET MELLÉUR.

LES NIVEAUX DU BÉTON SONT À VALIDER PAR L'ENTREPRENEUR OU PAR LE SOUS-TRAITANT AVANT DE COMMENCER DESIGN 3D ICE SE DÉCHARGE DE TOUTE FACTURE QUI POURRAIT ÊTRE ENGENDRER POUR LA COUPE DU BÉTON

LÉGENDE DES FONDATIONS

- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- HAUTEUR: VOIR PLAN
- VALIDER INFORMATION AVEC ENTREPRENEUR

NOTE VENTILATEUR MÉCANIQUE:
 LA PUISSANCE D'EXTRACTION D'AIR SE MESURE EN PIED CUBE PAR MINUTE, MINIMUM DE 50 P33 (25 LITRES/S) D'EXTRACTION D'AIR SI AUCUNE PRISE DE VENTILATION CENTRALE N'EST INSTALLÉE DANS LA PIÈCE.

NOTE:
 LA HAUTEUR DE LA FONDATION EST À VALIDER PAR LE CONTRACTEUR DU PROJET OU LE FABRICANT. LES HAUTEURS PEUVENT VARIER. DESIGN 3D ICE N'EST PAS RESPONSABLE DES NIVEAUX ÉCRIT SUR LE PLAN.

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DES CHAMBRES DEVONT ÊTRE RELIÉS EN SÉRIE DANS CHAQUE CHAMBRE.

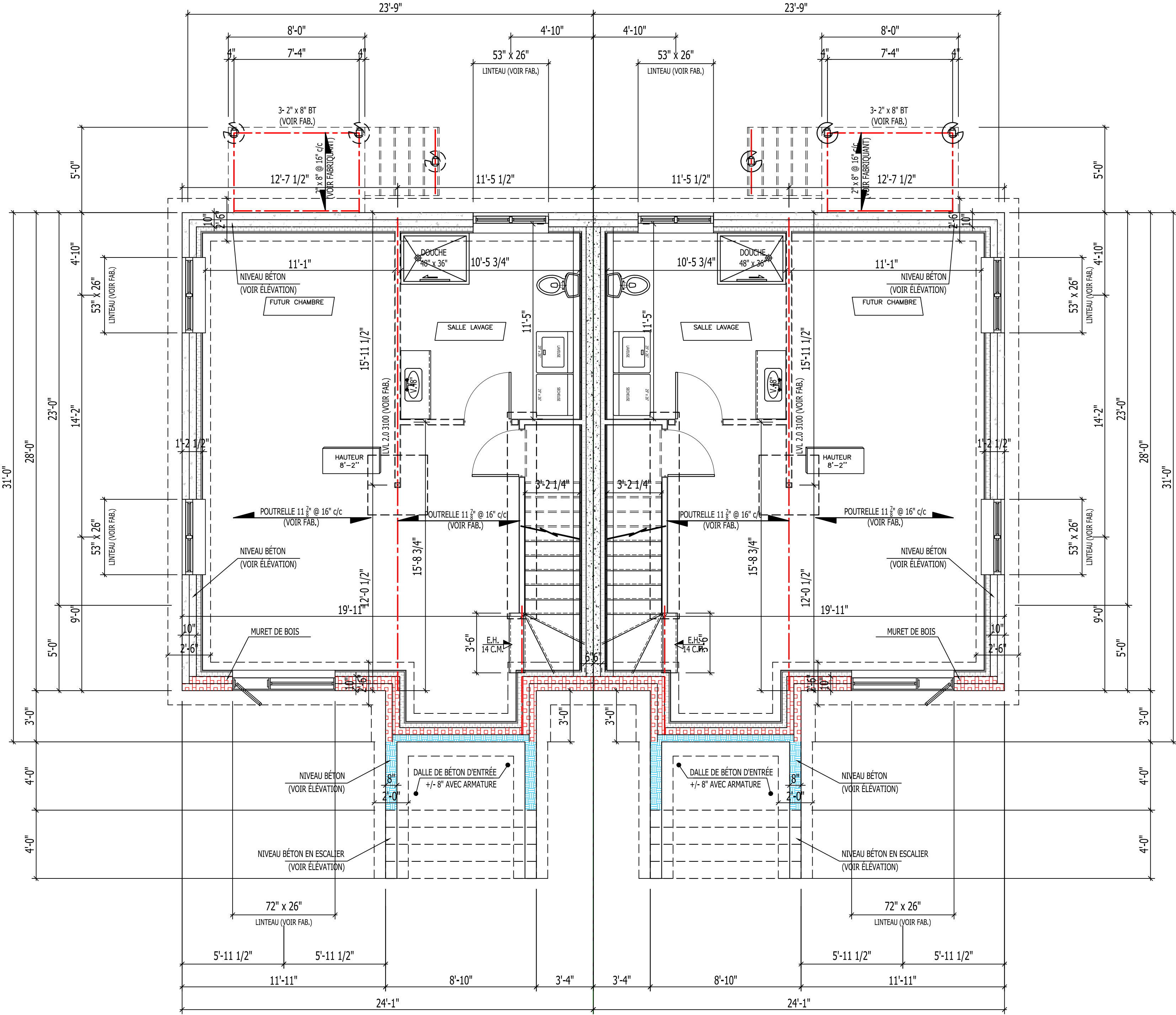
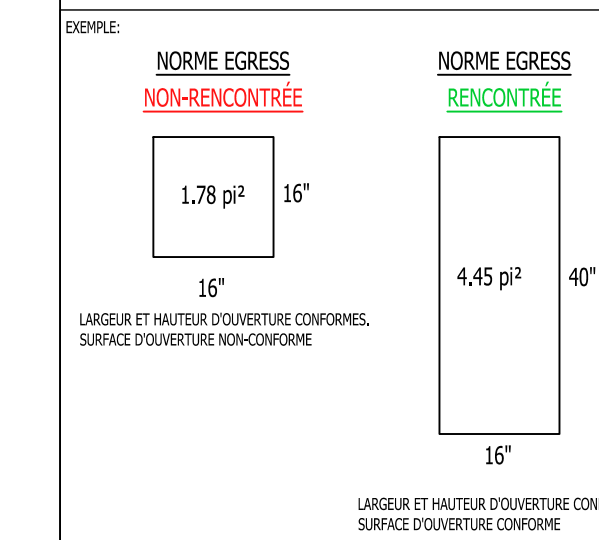
LÉGENDE

- H → SORTIE HÔTE
- S → SORTIE SÈCHEUSE
- BT BOIS TRAITÉ
- SENS PROPOSÉ
- COLONNE AVEC EMPATTEMENT VOIR FAB.
- PANNEAU ÉLECTRIQUE
- V.M. VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN
- P.D. POUTRELLE DOUBLE
- D.F. DÉTECTEUR DE FUMÉE
- D.M. DÉTECTEUR DE MONOXYDE

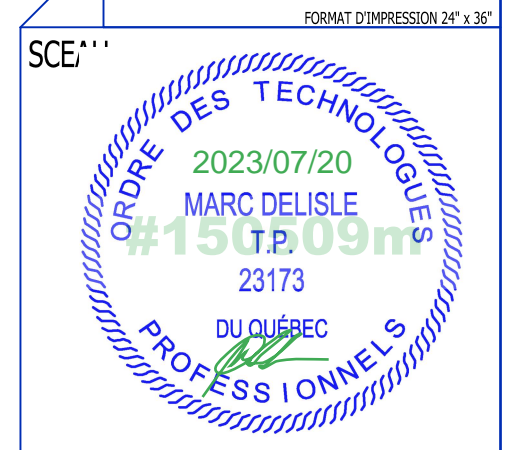
LOI EGRESS APPLICABLE À TOUTS LES FENÊTRES SI :
 L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE DOIT RESPECTER LES PARAMÈTRES SUIVANTS ET CE SANS ENLEVER LE(S) VOILET(S) :
 - AUCUNE DIMENSION (LARGEUR OU HAUTEUR) NE DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 15" (380 MM)
 - LA SUPERFICIE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 3,77 P12 (0,35 M2)
 C.N.B.2010
 HABITATION ET DES PETITS BÂTIMENTS PLUS PARTICULIÈREMENT LA SECTION 9.9.10. SORTIE D'ÉVACUATION DE CHAMBRES

LA NORME EGRESS VISE LES SORTIES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE, QUE CE SOIT POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU EN RÉNOVATION, TOUTE CHAMBRE À COUCHER DOIT COMPTER AU MOINS UNE FENÊTRE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR ET CE PEU IMPORTER OÙ ELLE EST SITUÉE (SOUS-SOL, ÉTAGE, ETC.). LA NORME NE S'APPLIQUE PAS EN PRÉSENCE DE GICLÉURS OU SI LA PIÈCE COMPORTE UNE PORTE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR.

- CETTE FENÊTRE DOIT RESPECTER 3 CONDITIONS :
- SOULVRIR DE L'INTÉRIEUR SANS CLÉ, NI OUTILS, NI CONNAISSANCES SPÉCIALES
 - ÊTRE SUFFISAMMENT GRANDE (VOIR CROQUIS)
 - ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLE



NIVEAU SOUS-SOL
 ECH. 1/4" = 1'0"



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
 ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
 VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
 LOT: A VENIR
 MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
 NIVEAU : SOUS-SOL

VERIFICATEUR: ...
 DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
 EMAIL: marc@design3d.com
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'0"
 NO. DOSSIER: 15-029846 DATE: 2023/07/16

A03 / A08

NOTE GÉNÉRALE:

- AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
- DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
- SI LE PLAN EST SCÉLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI PRIORITISE SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
- TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO.2 ET MEILLEUR.

NOTE VENTILATEUR MÉCANIQUE:
 LA PUISSANCE D'EXTRACTION D'AIR SE MESURE EN PIED CUBE PAR MINUTE, MINIMUM DE 50 P33 (25 LITRE/S) D'EXTRACTION D'AIR SI AUCUNE PRISE DE VENTILATION CENTRALE N'EST INSTALLÉE DANS LA PIÈCE.

NOTE:
 LA HAUTEUR DE LA FONDATION EST À VALIDER PAR LE CONTRACTEUR DU PROJET OU LE FABRICANT
 LES HAUTEURS PEUVENT VARIÉES
 DESIGN 3D ICE N'EST PAS RESPONSABLE DES NIVEAUX ÉCRIT SUR LE PLAN

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DES CHAMBRES DEVONT ÊTRE RELIÉS EN SÉRIE DANS CHAQUE CHAMBRE

LÉGENDE

	SORTIE HÔTE
	SORTIE SÈCHEUSE
	BOIS TRAITÉ
	SENS PROPOSÉ
	COLONNE AVEC EMPATTEMENT VOIR FAB.
	PANNEAU ÉLECTRIQUE
	VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN
	P.D. POUTRELLE DOUBLE
	DÉTECTEUR DE FUMÉE
	DÉTECTEUR DE MONOXYDE

LOI EGRESS APPLICABLE À TOUS LES FENÊTRES SI :
 L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE DOIT RESPECTER LES PARAMÈTRES SUIVANTS ET CE SANS ENLEVER LE(S) VOLET(S) :

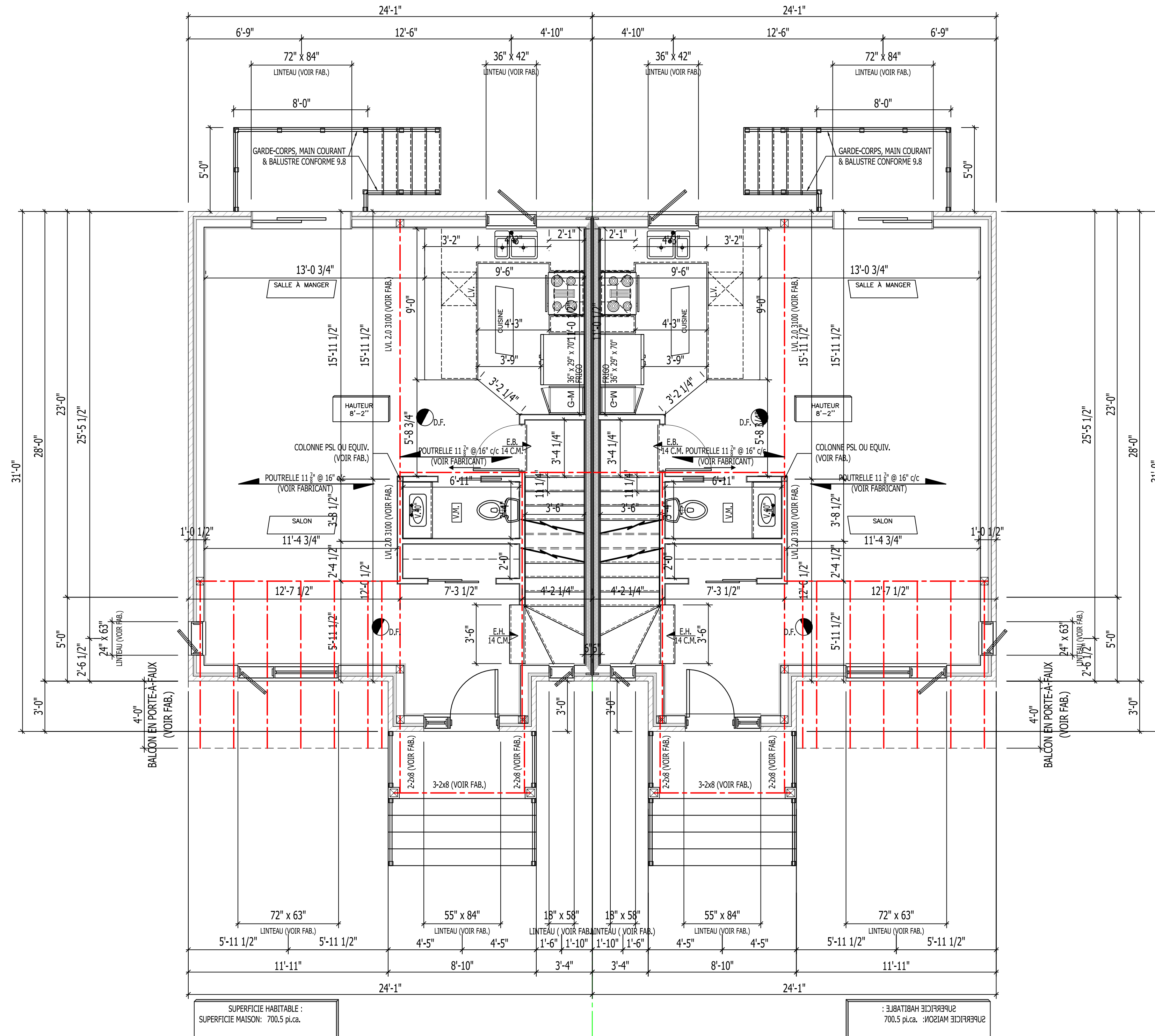
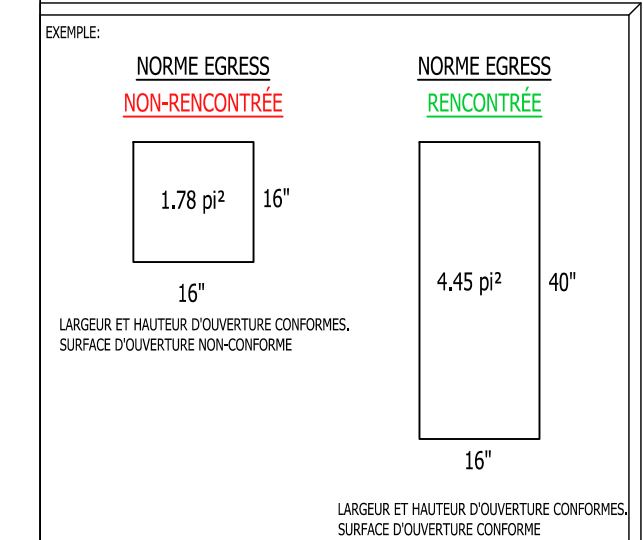
- AUCUNE DIMENSION (LARGEUR OU HAUTEUR) NE DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 15" (380 MM)
- LA SURFACE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 3.77 P12 (0.35 M2) C.N.B.2010

HABITATION ET DES PETITS BÂTIMENTS PLUS PARTICULIÈREMENT LA SECTION 9.9.10. SORTIE D'ÉVACUATION DE CHAMBRES

LA NORME EGRESS VISE LES SORTIES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE, QUE CE SOIT POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU EN RÉNOVATION, TOUTE CHAMBRE À COUCHER DOIT COMPTER AU MOINS UNE FENÊTRE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR ET CE PEU IMPORTER OÙ ELLE EST SITUÉE (SOUS-SOL, ÉTAGE, ETC.). LA NORME NE S'APPLIQUE PAS EN PRÉSENCE DE GICLÉURS OU SI LA PIÈCE COMPORTE UNE PORTE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR.

CETTE FENÊTRE DOIT RESPECTER 3 CONDITIONS :

- SOUVRIR DE L'INTÉRIEUR SANS CLÉ, NI OUTILS, NI CONNAISSANCES SPÉCIALES (VOIR CROQUIS)
- ÊTRE SUFFISAMMENT GRANDE (VOIR CROQUIS)
- ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLE



SUPERFICIE HABITABLE :
 SUPERFICIE MAISON : 700.5 pl.ca.

DESIGN 3D ICE
 700.5 pl.ca. SUPERFICIE HABITABLE

NIVEAU RDC
 ECH. 1/4" = 1'0"



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
 ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
 VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
 LOT: A VENIR

MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
 NIVEAU : RDC

VERIFICATEUR: ...
 DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
 ENRÔLÉ: marc.delisle@design3d.com

ÉCHELLE: 1/4" = 1'0"
 NO. DOSSIER: 15-0294-0000 DATE: 2023/06/16

A04/A08

NOTE GÉNÉRALE:

- AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
- LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
- AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
- L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
- DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET
- SI LE PLAN EST SCÉLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL CELUI-CI PRIORITISE SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
- TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO 2 ET MEILLEUR.

NOTE VENTILATEUR MÉCANIQUE:
 LA PUISSANCE D'EXTRACTION D'AIR SE MESURE EN PIED CUBE PAR MINUTE, MINIMUM DE 50 P33 (25 LITRE/S) D'EXTRACTION D'AIR SI AUCUNE PRISE DE VENTILATION CENTRALE N'EST INSTALLÉE DANS LA PIÈCE.

NOTE:
 LA HAUTEUR DE LA FONDATION EST À VALIDER PAR LE CONTRACTEUR DU PROJET OU LE FABRICANT
 LES HAUTEURS PEUVENT VARIER
 DESIGN 3D ICE N'EST PAS RESPONSABLE DES NIVEAUX ÉCRIT SUR LE PLAN

LES DÉTECTEURS DE FUMÉE DES CHAMBRES DEVONT ÊTRE RELIÉS EN SÉRIE DANS CHAQUE CHAMBRE

LÉGENDE

- H → SORTIE HÔTE
- S → SORTIE SÈCHEUSE
- BT BOIS TRAITÉ
- SENS PROPOSÉ
- COLONNE AVEC EMPATTEMENT VOIR FAB.
- PANNEAU ÉLECTRIQUE
- V.M. VENTILATEUR DE SALLE DE BAIN
- P.D. POUTRELLE DOUBLE
- D.F. DÉTECTEUR DE FUMÉE
- D.M. DÉTECTEUR DE MONOXYDE

LOI EGRESS APPLICABLE À TOUS LES FENÊTRES SI :
 L'OUVERTURE DE LA FENÊTRE DOIT RESPECTER LES PARAMÈTRES SUIVANTS ET CE SANS ENLEVER LE(S) VIOLET(S) :

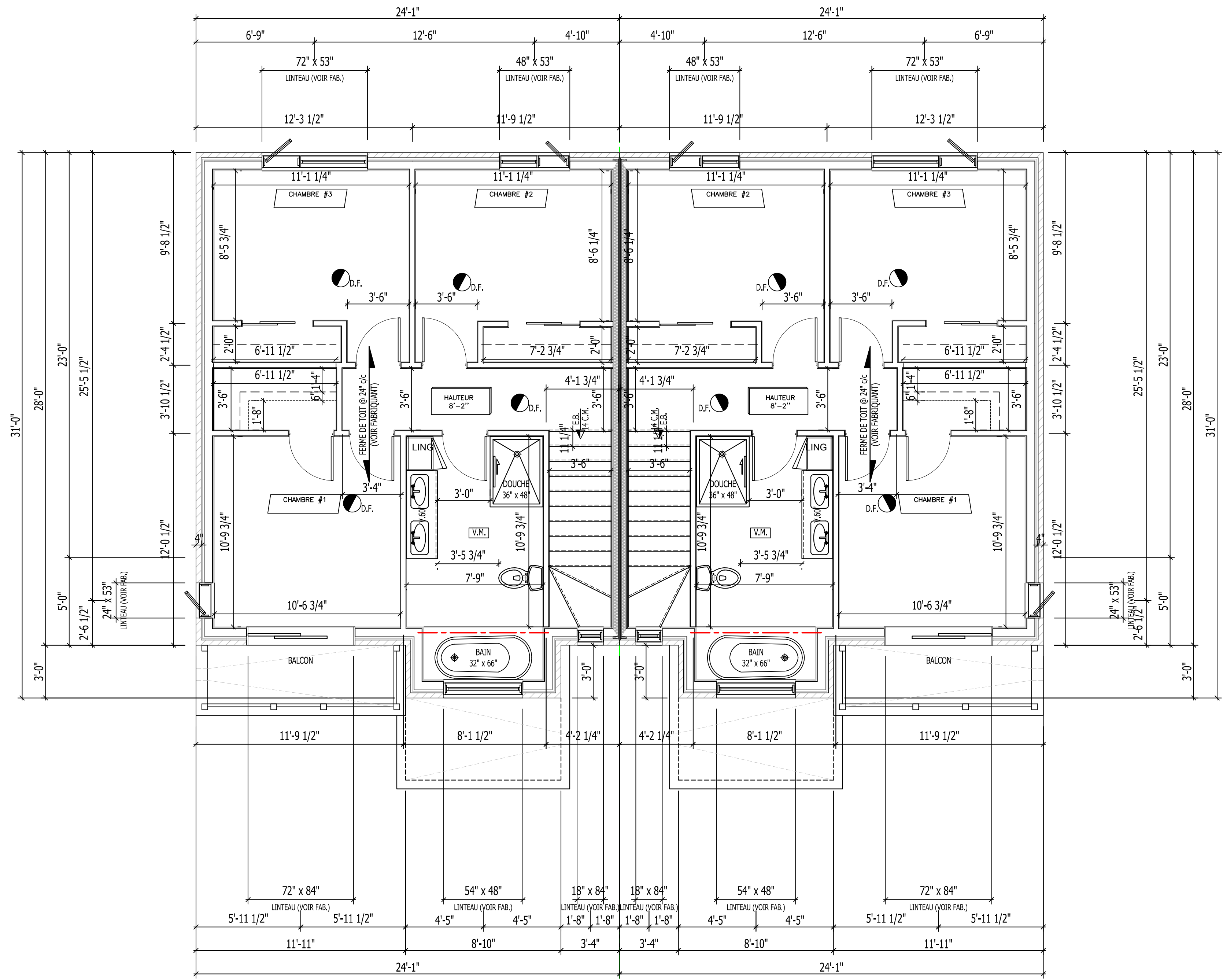
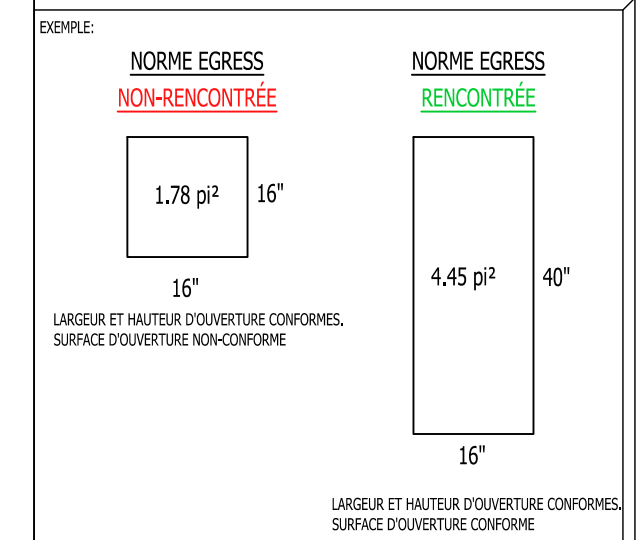
- AUCUNE DIMENSION (LARGEUR OU HAUTEUR) NE DOIT ÊTRE INFÉRIEURE À 15" (380 MM)
- LA SURFACE DOIT ÊTRE D'AU MOINS 3.77 P12 (0,35 M2) C.N.B.2010

HABITATION ET DES PETITS BÂTIMENTS PLUS PARTICULIÈREMENT LA SECTION 9.9.10. SORTIE D'ÉVACUATION DE CHAMBRES

LA NORME EGRESS VISE LES SORTIES D'URGENCE EN CAS D'INCENDIE, QUE CE SOIT POUR UNE NOUVELLE CONSTRUCTION OU EN RÉNOVATION, TOUTE CHAMBRE À COUCHER DOIT COMPTER AU MOINS UNE FENÊTRE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR ET CE PEU IMPORTER OÙ ELLE EST SITUÉE (SOUS-SOL, ÉTAGE, ETC.). LA NORME NE S'APPLIQUE PAS EN PRÉSENCE DE GICLERS OU SI LA PIÈCE COMPORTE UNE PORTE DONNANT DIRECTEMENT SUR L'EXTÉRIEUR.

CETTE FENÊTRE DOIT RESPECTER 3 CONDITIONS :

- SOUVRIR DE L'INTÉRIEUR SANS CLÉ, NI OUTILS, NI CONNAISSANCES SPÉCIALES
- ÊTRE SUFFISAMMENT GRANDE (VOIR CROQUIS)
- ÊTRE FACILEMENT ACCESSIBLE



SUPERFICIE HABITABLE :
 SUPERFICIE MAISON: 700,5 pi.ca.

NIVEAU ÉTAGE
 ECH. 1/4" = 1'0"



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
 ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
 VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
 LOT: À VENIR

MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
 NIVEAU : ÉTAGE & TOIT

VERIFICATEUR: ...
 DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
 ENRÊLÉ: ...

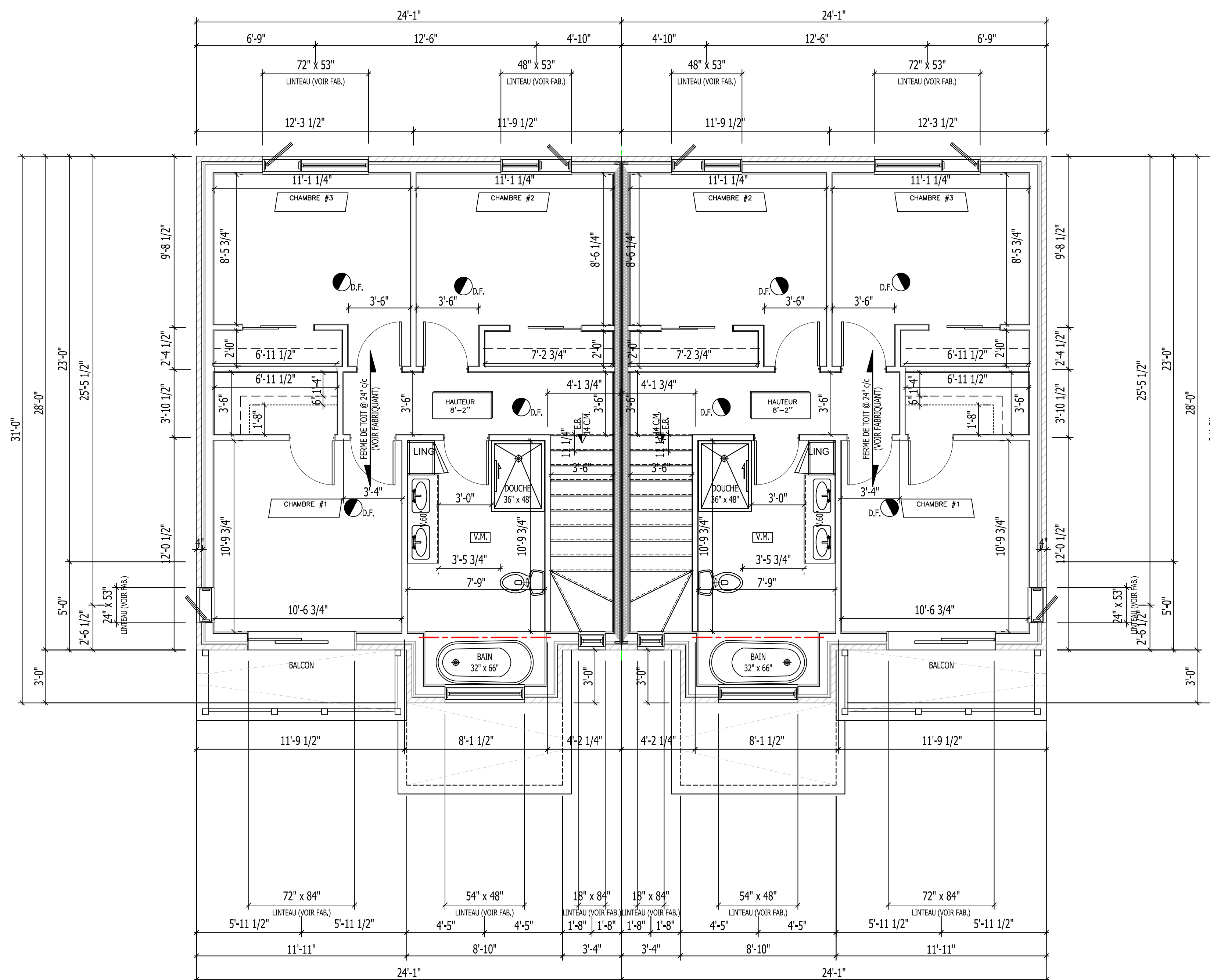
ÉCHELLE : 1/4" = 1'0"
 NO. DOSSIER: 15-0294
 DATE: 2023/06/16

A05 / A08



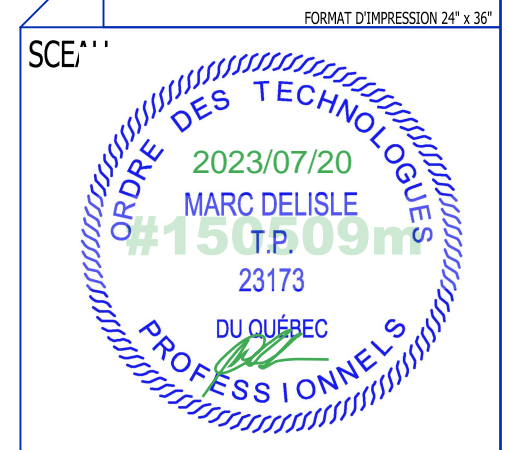
NOTE GÉNÉRALE:

1. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
2. LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVRONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
3. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
4. L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
5. DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
6. SI LE PLAN EST SCÉLLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL CELUI CI A PRIORITÉ SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
7. TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.



SUPERFICIE HABITABLE :
SUPERFICIE MAISON: 700,5 pi.cca.

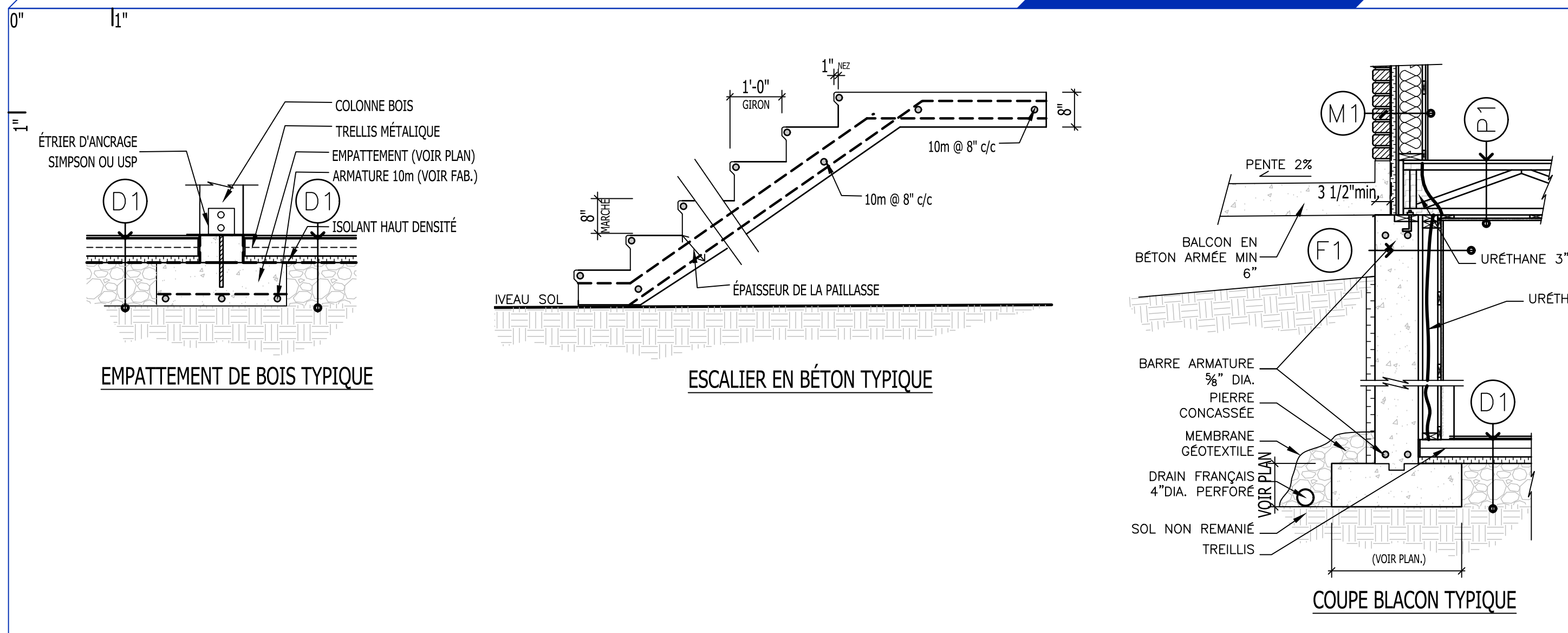
NIVEAU TOIT
ECH. 1/4" = 1'0"



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
 ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
 VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
 LOT: A VENIR
 MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
 NIVEAU : TOIT

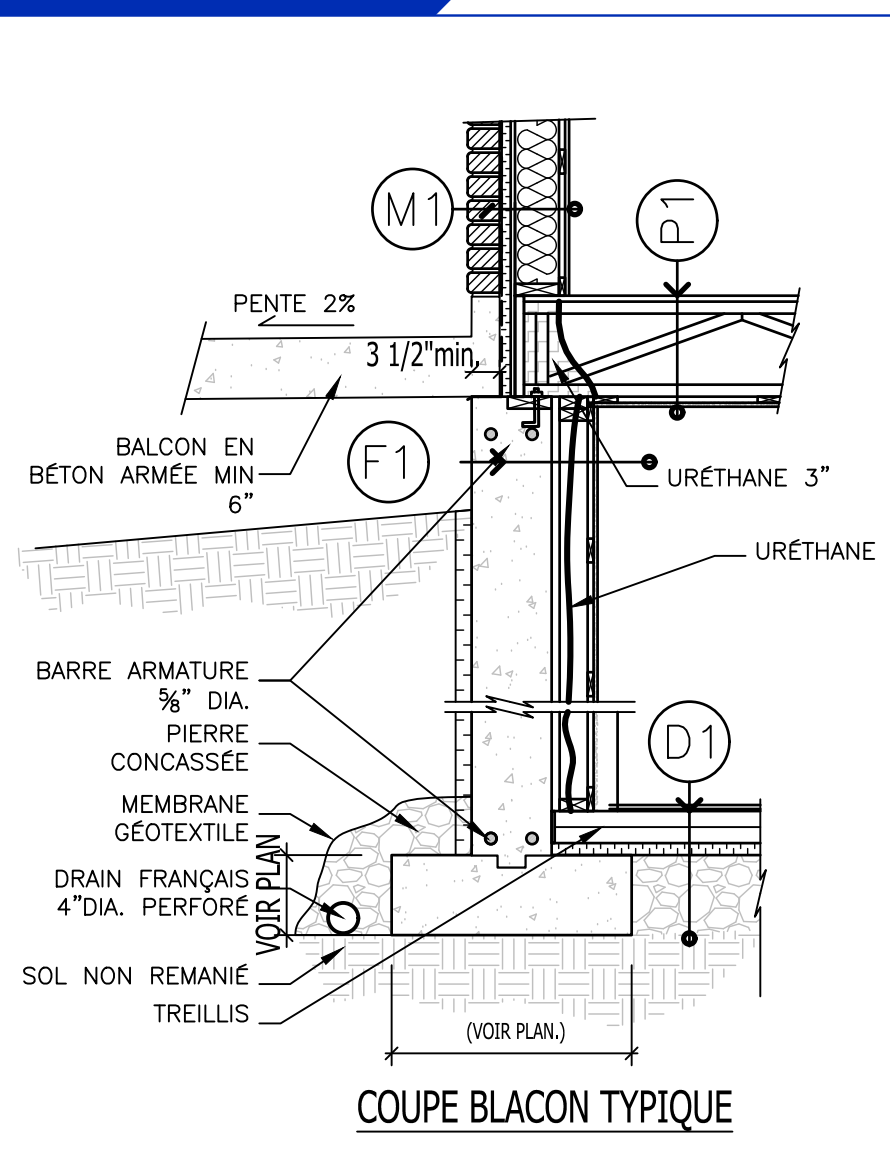
VERIFICATEUR: ...
 DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
 EMAIL: marc@design3d.com
 ÉCHELLE: 1/4" = 1'0"
 NO. DOSSIER: 15-05984 DATE: 2023/06/16

A06/A08

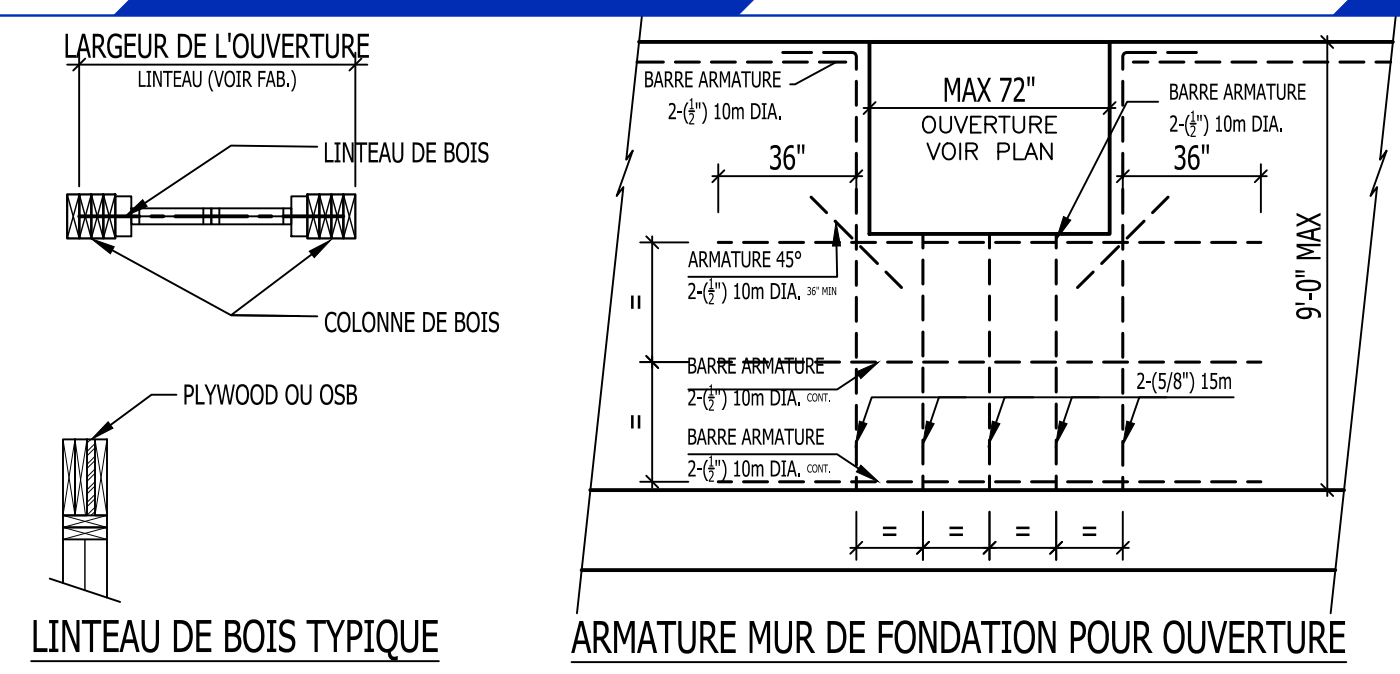


EMPATTEMENT DE BOIS TYPIQUE

ESCALIER EN BÉTON TYPIQUE

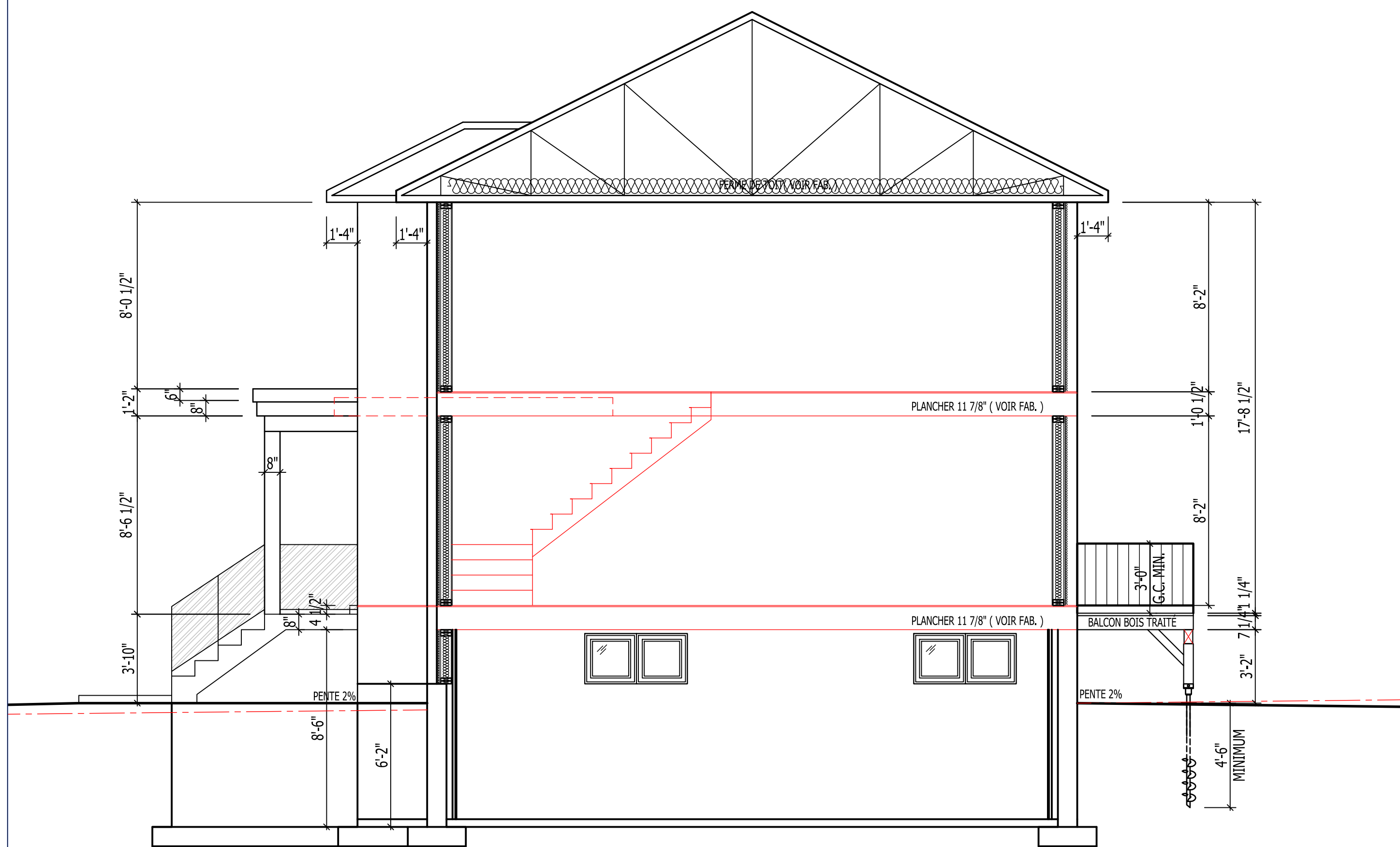


COUPE BALCON TYPIQUE



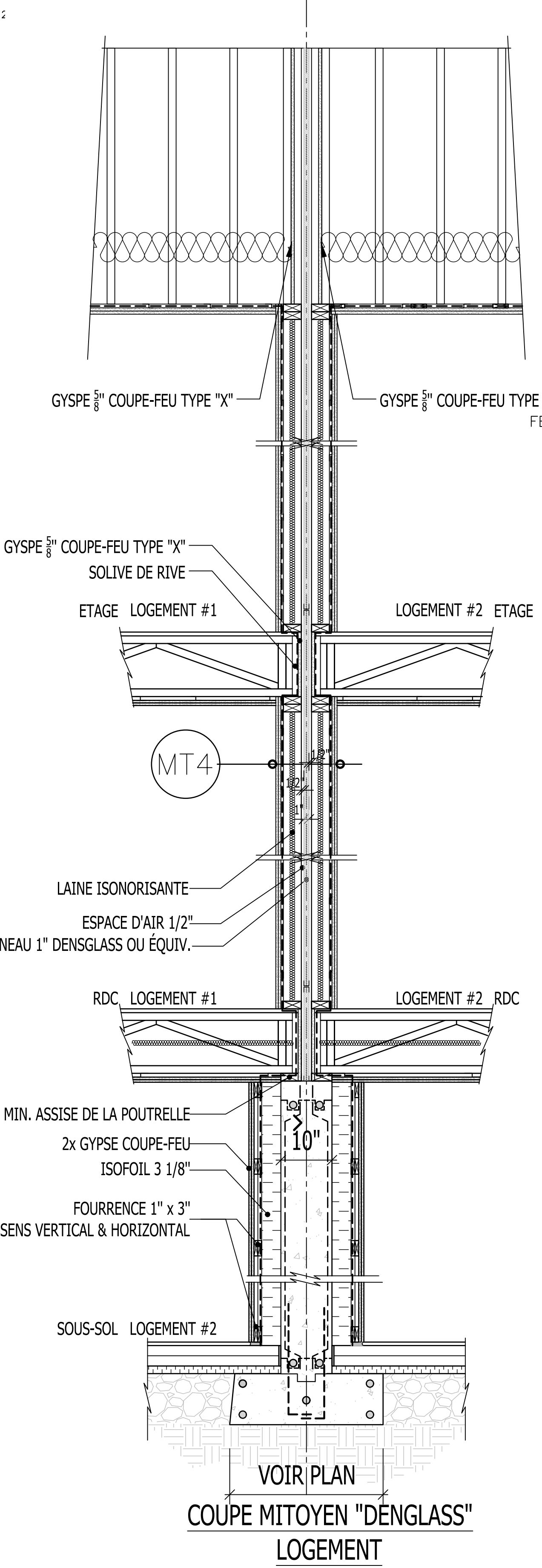
LIGNEAU DE BOIS TYPIQUE

ARMATURE MUR DE FONDATION POUR OUVERTURE

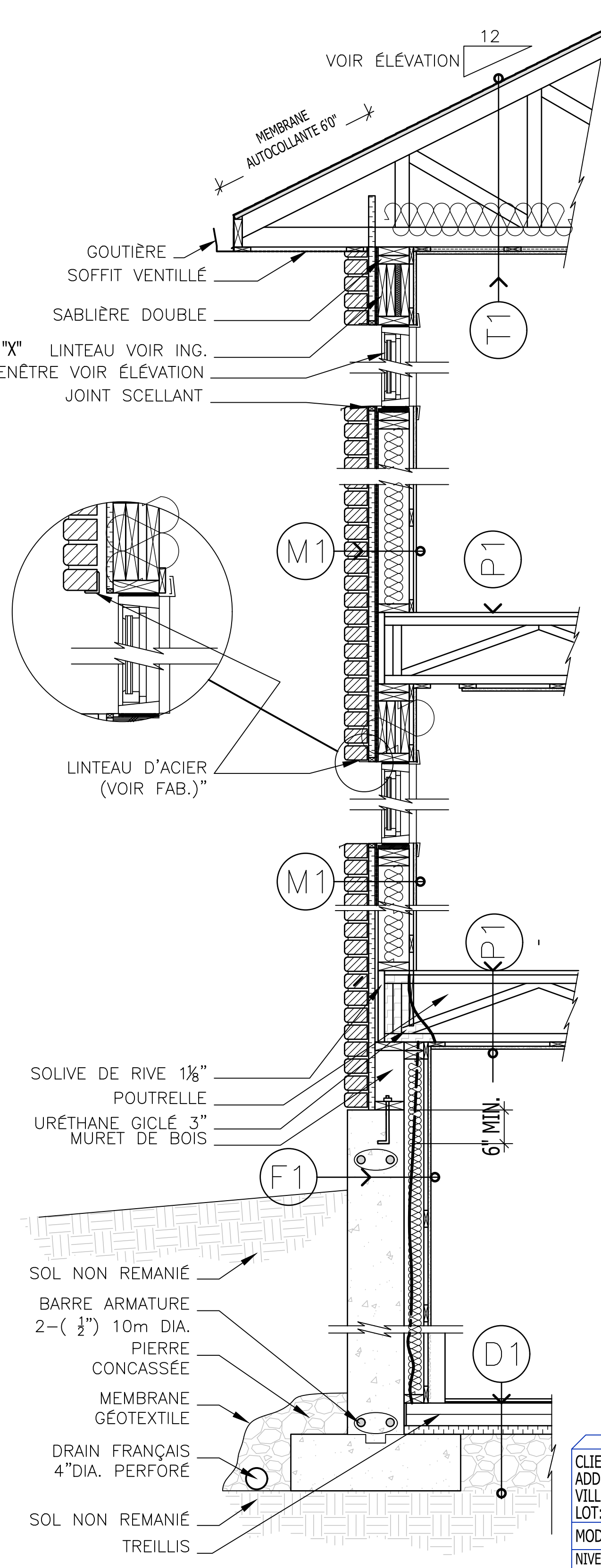


COMPOSITIONS DES MURS

- (T1) COMPOSITION DU TOIT** TOTAL R:41
 - BARDEAU D'ASPHASTE (MIN. 25ans)
 - BANDE PROTECTRICE DE 6"0"
 - CONTREPLAQUÉ 3/4" emb.
 - FERMES DE TOIT VOIR FAB.
 - LAINE FIBRE DE VERRE R40
 - PARE-VAPEUR POLYTHÈNE JOINT SCELLÉ
 - FOURRURE 1" x 3" @ 16"cc
 - GYPSE 1/2"
- (F1) COMPOSITION DE MUR DE FONDATION** TOTAL R:17.5
 - ENDUIT POUR FONDATION
 - CRÉPI DE CIMENT
 - MUR BÉTON 8" OU 10" (SI BRIQUE)
 - ISOLANT RIGIDE "ISOFOIL" TYPE 1 ep. 3 1/8" R15
 - FOURRURE 1" x 3" @ 16"cc VERTICAL
 - FOURRURE 1" x 3" @ 16"cc HORIZONTAL
 - GYPSE 1/2"
- (D1) COMPOSITION DALLE GARAGE ou SOUS-SOL** TOTAL R:7.5
 - COUVRE PLANCHER
 - TAPIS MOUSSE ISOLANT
 - DALLE DE BÉTON 4" ÉPAIS 25mpa
 - ISOLANT RIGIDE 1 1/2"
 - POLYÉTHYLÈNE
 - GRAVIER 3/4" NET COMPACTÉ À 95%
 - LA PIERRE CONCASSÉE ET LA PIERRE DE REMBLAI DOIT ÊTRE CERTIFIÉE D.B.
- (M1) COMPOSITION DE MUR BRIQUE** TOTAL R:24.5
 - REVÊTEMENT DE BRIQUE 3 1/2" OU PIERRE (VOIR CLIENT)
 - PARE-AIR (TYVEK)
 - PANNEAU ISOLANT BPR4 (SCELLÉ AU JOINT)
 - BARRES DE RENFORT (WINBRANCE)
 - COLOMBAGES 2" x 6" @ 16"cc
 - LAINE FIBRE DE VERRE R20
 - PARE-VAPEUR
 - FOURRURES 1" x 3" @ 16" c/c
 - GYPSE 1/2"
- (M2) COMPOSITION DE MUR LÉGER** TOTAL R:24.5
 - CANEXEL OU VINYLE HORIZONTAL
 - CHOIX DU CLIENT
 - FOURRURES 1" x 3" @ 16"cc
 - PARE-AIR (TYVEK)
 - PANNEAU ISOLANT BPR4 (SCELLÉ AU JOINT)
 - BARRES DE RENFORT (WINBRANCE)
 - COLOMBAGES 2" x 6" @ 16"cc
 - LAINE FIBRE DE VERRE R20
 - PARE-VAPEUR
 - FOURRURES 1" x 3" @ 16" c/c
 - GYPSE 1/2"
- (MT4) COMPOSITION DE MUR MITOYEN** R:24.5 (1h)
 - GYPSE TYPE "X" 5/8"
 - COLOMBAGES 2" x 4" @ 16" c/c
 - LAINE INSONORISANTE 3 1/2"
 - ESPACE D'AIR 1/2"
 - PANNEAUX DENSGLASS ULTRA SHAFLINER (1x 1")
 - LAINE INSONORISANTE 3 1/2"
 - COLOMBAGES 2" x 4" @ 16" c/c
 - GYPSE TYPE "X" 5/8"
- (11) COMPOSITION DE MUR GARAGE vs MAISON**
 - GYPSE 1/2" (MAISON)
 - FOURRURE 1" x 3" @ 16"cc
 - PARE-VAPEUR COUPE-FEU
 - LAINE FIBRE DE VERRE R20
 - COLOMBAGES 2" x 6" @ 16"cc
 - PANNEAU ISOLANT R4 (SCELLÉ AU JOINT)
 - FOURRURE 1" x 3" @ 16"cc
 - GYPSE TYPE "X" COUPE-FEU 5/8" (GARAGE)
- (2) COMPOSITION DE MUR NON-PORTEUR 2x4**
 - GYPSE 1/2"
 - COLOMBAGES 2" x 4" @ 24"cc
 - GYPSE 1/2"
- (3) COMPOSITION DE MUR NON-PORTEUR 2x6**
 - GYPSE 1/2"
 - COLOMBAGES 2" x 6" @ 24"cc
 - GYPSE 1/2"
- (4) COMPOSITION DE MUR PORTEUR 2x4**
 - GYPSE 5/8"
 - COLOMBAGES 2" x 4" @ 16"cc
 - GYPSE 5/8"
- (5) COMPOSITION DE MUR PORTEUR 2x6**
 - GYPSE 5/8"
 - COLOMBAGES 2" x 6" @ 16"cc
 - GYPSE 5/8"
- (P1) COMPOSITION PLANCHER (MAISON)**
 - REVÊTEMENT DE PLANCHER
 - CONTREPLAQUER 5/8" EMBOUTVÉ
 - POUTRELLE (VOIR FABRIQUANT)
 - FOURRURE 1"x3" @ 16"cc
 - GYPSE 1/2"
- (P3) COMPOSITION PLANCHER SALLE DE BAIN**
 - CÉRAMIQUE (AU CHOIX DU CLIENT)
 - CONTREPLAQUER 5/8" EMBOUTVÉ
 - CONTREPLAQUER 3/8"
 - POUTRELLE POUTRELLE (VOIR FABRIQUANT)
 - FOURRURE 1"x3" @ 16"cc
 - GYPSE 1/2"
- (P4) COMPOSITION CÉRAMIQUE**
 - CÉRAMIQUE (AU CHOIX DU CLIENT)
 - CONTREPLAQUER 3/8"

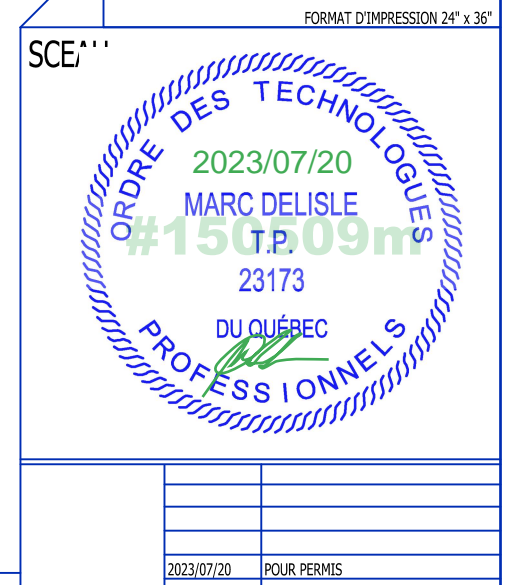


COUPE MITOYEN "DÉNGLASS" LOGEMENT



COUPE TYPIQUE

NOTE GÉNÉRALE:
1. AUCUNE DIMENSION NE DEVRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESIGNS.
2. LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
3. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
4. L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
5. DESIGN 3D ICE AUTEUR DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
6. SI LE PLAN EST SCÉLLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI PRIORITISÉ SUR LES QUARTS DE TRAVAILLE. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
7. TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.



CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
LOT: À VENIR
MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
NIVEAU :
COUPE ET DÉTAIL
VERIFICATEUR: ---
DRESSÉ PAR: MARC DELISLE
EMAIL: marc@design3dice.com
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
NO. DOSSIER: 144-117
DATE: 2023/06/16

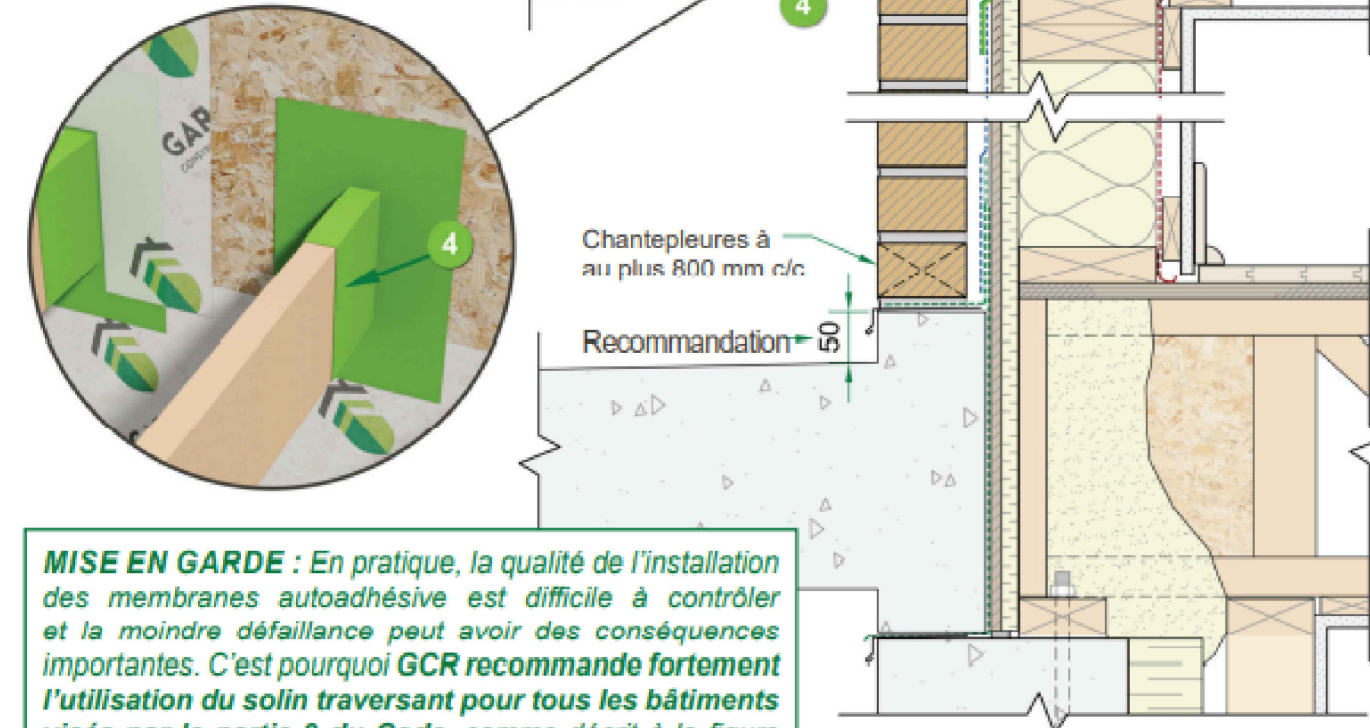
Toit à étanchéité bitume modifié et murs de maçonnerie (La membrane de couverture bicouche doit remonter, à la jonction de la maçonnerie du mur, sur au moins 150 mm.)

1 Le contre-solin exigé au paragraphe 9.26.4.4. 2) du Code doit pénétrer d'au moins 25 mm dans la maçonnerie et se prolonger d'au moins 150 mm vers le bas, en recouvrant d'au moins 100 mm la membrane de couverture posée sur la maçonnerie. (ce contre-solin doit recouvrir toute la hauteur, vers le bas, si la membrane de toit ne résiste pas aux ultraviolets, contrairement à la bi-couche dont la couche de finition est granulée.)

2 L'AMCQ (devis couverture, division 2^o) demande que le joint soit scellé au moyen d'un produit d'étanchéité

3 Le solin de base (composé d'une sous-couche thermosoudée et d'une couche de finition 250 gr., sur panneau de support approuvé par le fabricant [voir le devis, division 2 de l'AMCQ]) doit remonter d'au moins 150 mm selon le Code et d'au moins 300 mm selon AMCQ.

4 Assurer la protection des pièces structurales traversantes à l'aide d'une membrane autoadhésive, voir la figure 9.26.4.-01.5 de la fiche technique FT-9.26.4.-01. Prévoir également un espace entre la maçonnerie et les pièces structurales traversantes en bois pour le retrait de l'ossature, voir les pages 4 et 5 de la fiche technique FT-9.7.6.1.-07.



MISE EN GARDE : En pratique, la qualité de l'installation des membranes autoadhésives est difficile à contrôler et la moindre défaillance peut avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi GCR recommande fortement l'utilisation du solin traversant pour tous les bâtiments visés par la partie 9 du Code, comme décrit à la figure 5.6.1.2.-02.2 de la fiche technique FT-5.6.1.2.-02, Solin de jonction, mur/toiture.

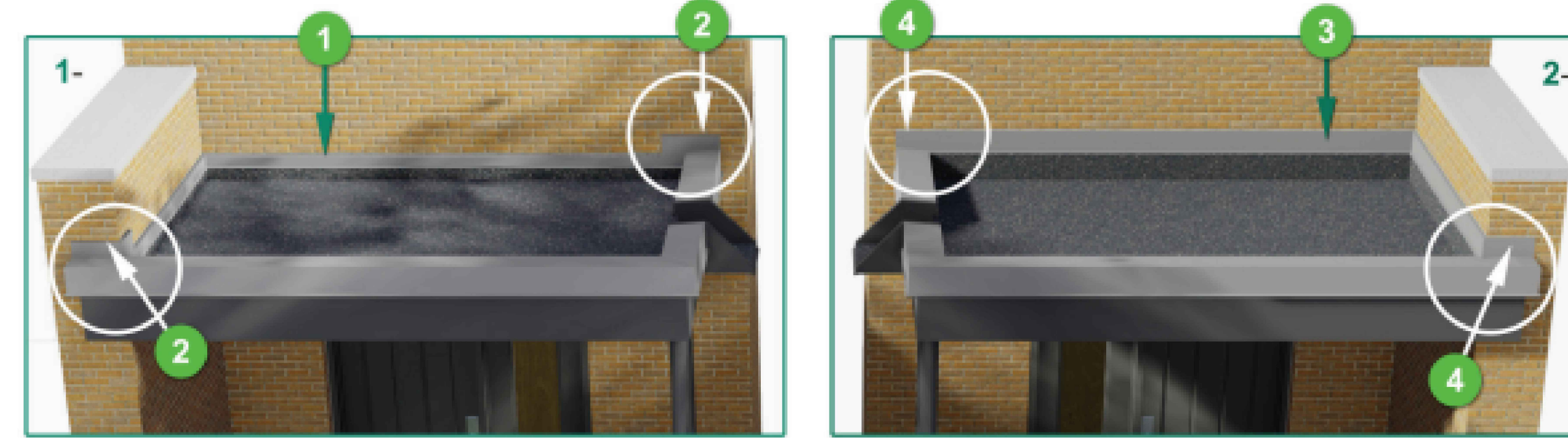
** La continuité du parement de maçonnerie dans le vide sous toit est essentielle et la lame d'air ne doit pas être obstruée.

Avantage d'un retour au mur d'au moins 300 mm

Un dégagement au mur d'au moins 300 mm simplifie grandement l'exécution du détail.

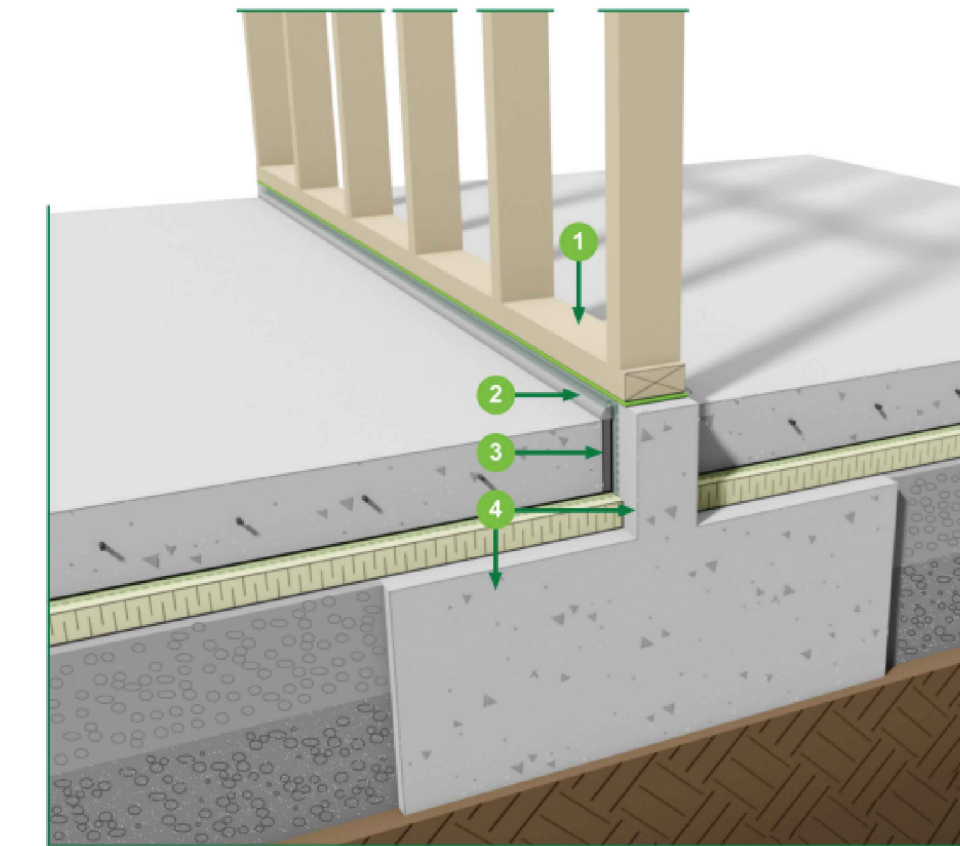
Prenons, par exemple, la jonction d'un parapet avec un mur de maçonnerie :

- 1 - Si on considère que la hauteur minimum d'un parapet est 200 mm, auquel on ajoute un contre-solin d'au moins 75 mm (exigence de l'AMCQ à la jonction d'un parapet et d'un mur), la hauteur à cet endroit sera de 275 mm.
- 2 - Si on remonte la membrane de couverture de 300 mm au mur, nous obtiendrons 100 mm au niveau du parapet, mais surtout une ligne droite, qui rendra l'étape d'étanchéisation plus simple.



- 1 Remonter la membrane de couverture sur au moins 150 mm au mur de maçonnerie et
- 2 Contre-solin d'au moins 75 mm à la jonction du parapet avec ce même mur
- 3 Remonter la membrane de couverture sur au moins 300 mm au mur de maçonnerie
- 4 Il en résulte un contre-solin de 100 mm à la jonction du parapet avec ce même mur

Élément en bois en contact avec du béton sur socle continu



- 1 Mur porteur sur membrane
- 2 Produit d'étanchéité de chaque côté
- 3 Bris thermique fixé de chaque côté du socle
- 4 Socle de béton et empiètement continu sur sol naturel non remanié

NOTE GÉNÉRALE :

1. AUCUNE DIMENSION NE DEVIRA ÊTRE MESURÉE À L'ÉCHELLE DIRECTEMENT SUR LES DESSINS.
2. LES FERMES DE TOIT, LES POUTRELLES, COLONNES, POUTRES ET AUTRES ÉLÉMENTS DE CHARPENTE DEVONT ÊTRE CALCULÉS ET APPROUVÉS PAR LE FABRICANT ET/OU UN INGÉNIEUR MEMBRE DE L'ORDRE DES INGÉNIEURS DU QUÉBEC.
3. AVANT LE DÉBUT DES TRAVAUX L'ENTREPRENEUR VÉRIFIERA SUR LE CHANTIER TOUTES LES DIMENSIONS DES OUVRAGES ET INFORMERA DE TOUTES ERREURS. L'ENTREPRENEUR EST TENU SEUL RESPONSABLE D'ÉVENTUELS ET DE NIVEAUX RÉLEVÉS SUR LE SITE DE CONSTRUCTION.
4. L'ENTREPRENEUR S'ASSURERA DE LA CONFORMITÉ DE LA CONSTRUCTION AVEC LES CODES ET RÉGLEMENTS FÉDÉRAUX ET PROVINCIAUX ET MUNICIPAUX EN VIGUEUR.
5. DESIGN 3D ICE AU-DEHORS DE CE PLAN SE DÉCHARGE DE TOUTE RESPONSABILITÉ DU PROJET.
6. SI LE PLAN EST SCÉLÉ PAR UN ORDRE PROFESSIONNEL, CELUI-CI PRIORISÉ SUR LES QUARTS DE TRAVAIL. S'IL Y A DES CHANGEMENTS AU PLAN VEUILLEZ NOUS AVISER SINON CE PLAN TOMBERA INVALIDE.
7. TOUT LE BOIS DE CHARPENTE EST DU S.P.F. NO. 2 ET MEILLEUR.

Toit en bardeaux et mur de maçonnerie

La jonction d'un toit en bardeaux et d'un mur de maçonnerie doit être protégée par un solin de base et un contre-solin.

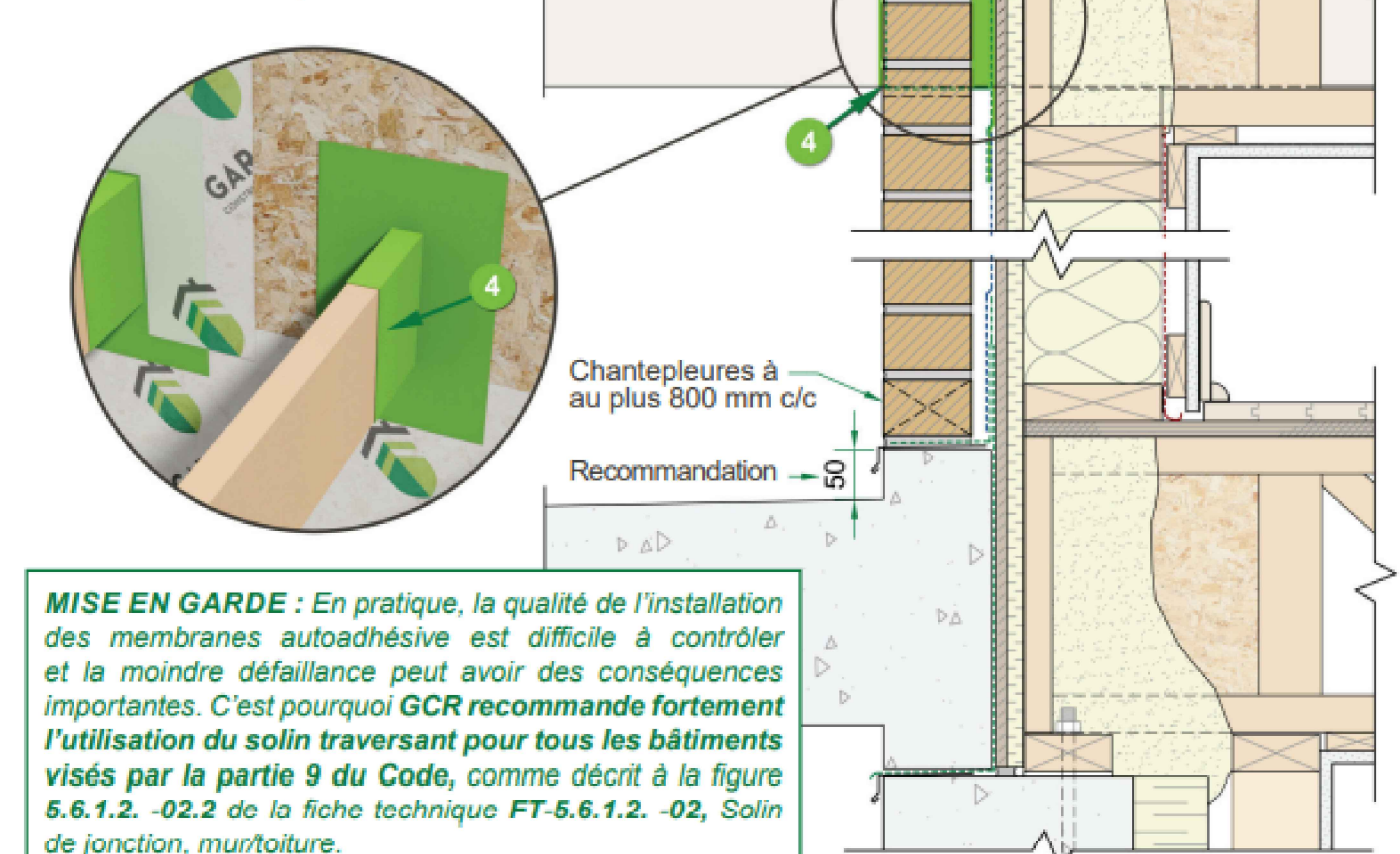
1 Le contre-solin exigé au paragraphe 9.26.4.4. 2) du Code, doit pénétrer d'au moins 25 mm dans la maçonnerie, redescendre d'au moins 150 mm sur la surface du mur et

2 recouvrir le solin de base sur au moins 100 mm.

3 Selon le paragraphe 9.26.4.4. 3), les éléments de solin posés dans le sens de la pente du toit, doivent se recouvrir d'au moins 75 mm tant pour le solin de base que pour le contre-solin. De son côté, l'AMCQ exige 100 mm.

4 Assurer la protection des pièces structurales traversantes à l'aide d'une membrane autoadhésive, voir la figure 9.26.4.-01.5 de la fiche technique FT-9.26.4.-01.

Prévoir également un espace entre la maçonnerie et les pièces structurales en bois pour le retrait de l'ossature, voir les pages 4 et 5 de la fiche technique FT-9.7.6.1.-07.



MISE EN GARDE : En pratique, la qualité de l'installation des membranes autoadhésives est difficile à contrôler et la moindre défaillance peut avoir des conséquences importantes. C'est pourquoi GCR recommande fortement l'utilisation du solin traversant pour tous les bâtiments visés par la partie 9 du Code, comme décrit à la figure 5.6.1.2.-02.2 de la fiche technique FT-5.6.1.2.-02, Solin de jonction, mur/toiture.

** La continuité du parement de maçonnerie dans le vide sous toit est essentielle et la lame d'air ne doit pas être obstruée.

Solins dans les murs de maçonnerie



- 1 Dispositif de retenue (voir figure 5.6.1.2.-01.1)
- 2 Linteau : cornière d'acier
- 3 Solin métallique prolongé d'au moins 5 mm au-delà de la face extérieure de la maçonnerie (afin de tenir compte de la corrosion électrolytique, utiliser un solin en acier galvanisé ou protéger le solin d'aluminium par un matériau qui empêche le contact direct avec la cornière d'acier)
- 4 Solin membrané autoadhésif d'au moins 150 mm de hauteur, jusqu'à la structure porteuse avec pente en direction du placage de maçonnerie.
- 5 Pare-intempéries (chevauchement d'au moins 50 mm par-dessus le solin membrané, voir 9.27.3.8. du code)

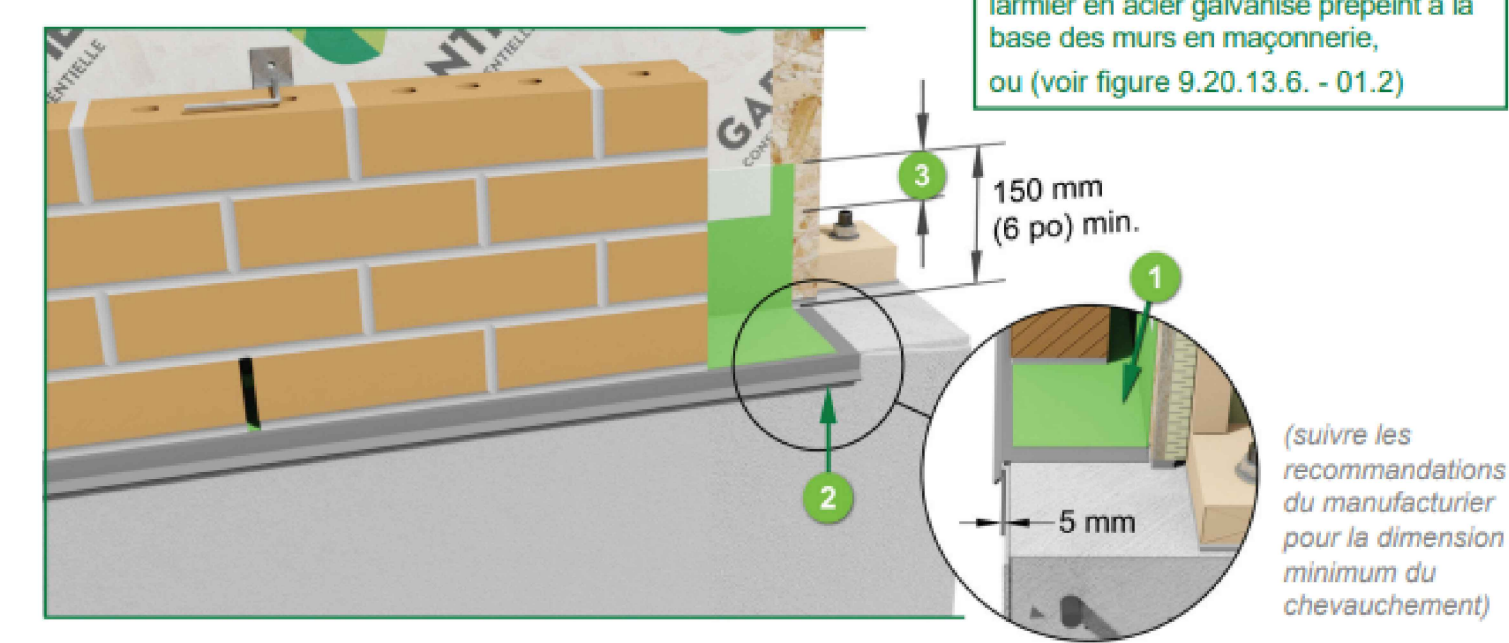
Solin membrané autoadhésif avec apprêt sur larmier en acier galvanisé prépeint

1 Le solin posé sous les chapeaux doit avoir un ressaut d'au moins 5 mm par rapport à la face extérieure de l'élément de construction en-dessous [réf. 9.27.3.8. 4) du Code] et remonter de 150 mm le long du mur à ossature de bois [réf. 9.20.13.6. 2) du Code].

2 Larmier en acier galvanisé prépeint posé sous le solin membrané autoadhésif avec apprêt et recouvrement vertical (vers le bas) d'au moins 10 mm [réf. 9.27.3.8. 4) du Code]

3 Le solin membrané doit être installé sous le pare-intempérie avec un chevauchement minimum de 50 mm [réf. 9.27.3.8. 4) du Code].

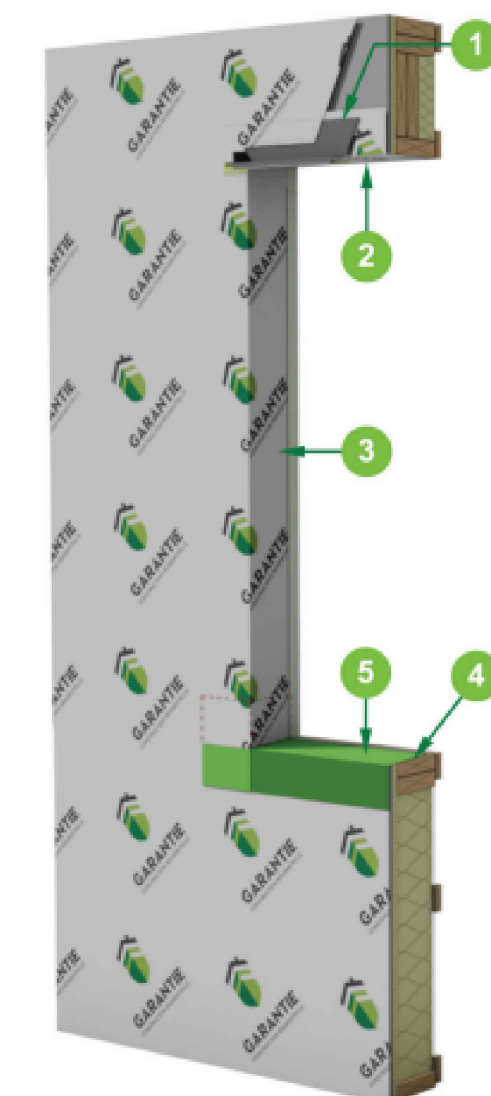
GCR recommande l'utilisation d'un solin membrané autoadhésif avec apprêt sur larmier en acier galvanisé prépeint à la base des murs en maçonnerie, ou (voir figure 9.20.13.6.-01.2)



(suivre les recommandations du manufacturier pour la dimension minimum du chevauchement)

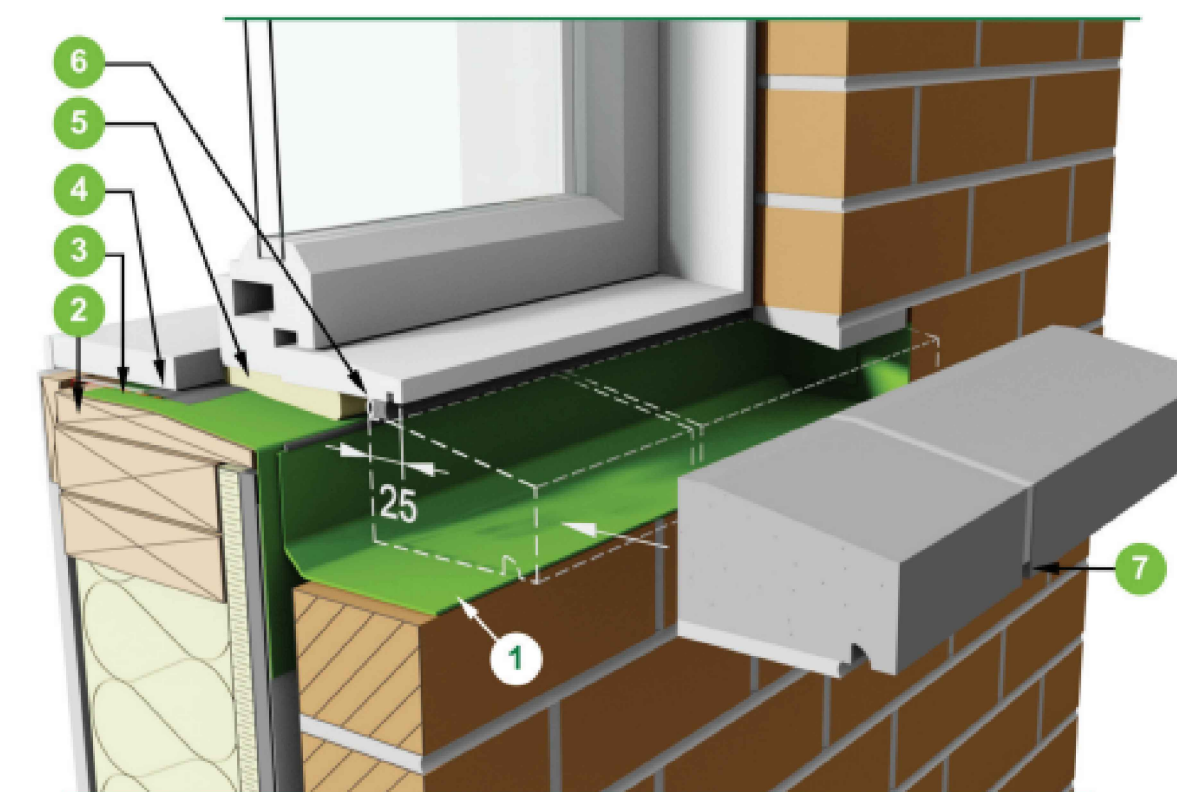
Articles de la norme A440.4-07

Articles de la norme A440.4-07 correspondant aux exigences pour un niveau de protection dans des conditions d'exposition "modéré" à "élevé".



- 1 10.2.5. Bavette (ou solin de tête) voir la fiche technique FT-9.27.3.8.-02
- 2 6.1.3. Protection de la traverse de tête par un revêtement pare-intempéries
- 3 6.1.3. Protection des jambages par un revêtement pare-intempéries
- 4 10.3.2. Drainage de la lisse d'appui avec une pente de 6% vers l'extérieur
- 5 4.6.2. Protection de la lisse d'appui par une membrane conforme à la norme ASTM D 779, remontant de 100 mm (4") sur le jambage sous le pare-intempéries

Solin membrané



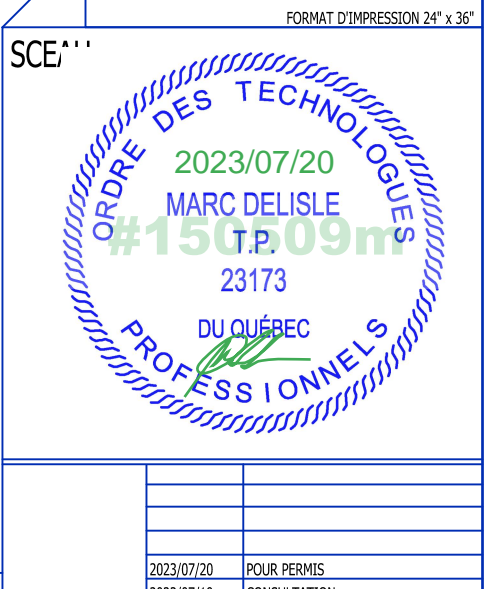
- 1 Solin membrané installé sous l'appui en maçonnerie jointoyée, avec retour de 50 mm minimum à l'arrière ainsi qu'à chaque extrémité.
- 2 Appui incliné
- 3 Solin membrané, chevauchement sur le pare-intempérie de 100 mm
- 4 Pare-vapeur scellé avec un produit d'étanchéité au-dessus du solin membrané et sceller au polyuréthane à basse densité avec la fenêtré.
- 5 Produit d'étanchéité et fond de joint au périmètre
- 6 Chantepleure

CLIENT: CONSTRUCTION JOLIVAR
ADD: 674 - 676 RUE CHAMPLAIN
VILLE: ST-JEAN-SUR-RICHELIEU
LOT: À VENIR

MODEL: SEMI-DÉTACHÉ (24'-1" x 31'-0")
NIVEAU :

COUPE ET DÉTAIL 2

VERIFICATEUR: ...
DESSINÉ PAR: MARC DELISLE
EMILL: marc.delisle@design3dice.com
ÉCHELLE: 1/4" = 1'-0"
NO. DOSSIER: 15-0598W DATE: 2023/06/16



A08/A08